

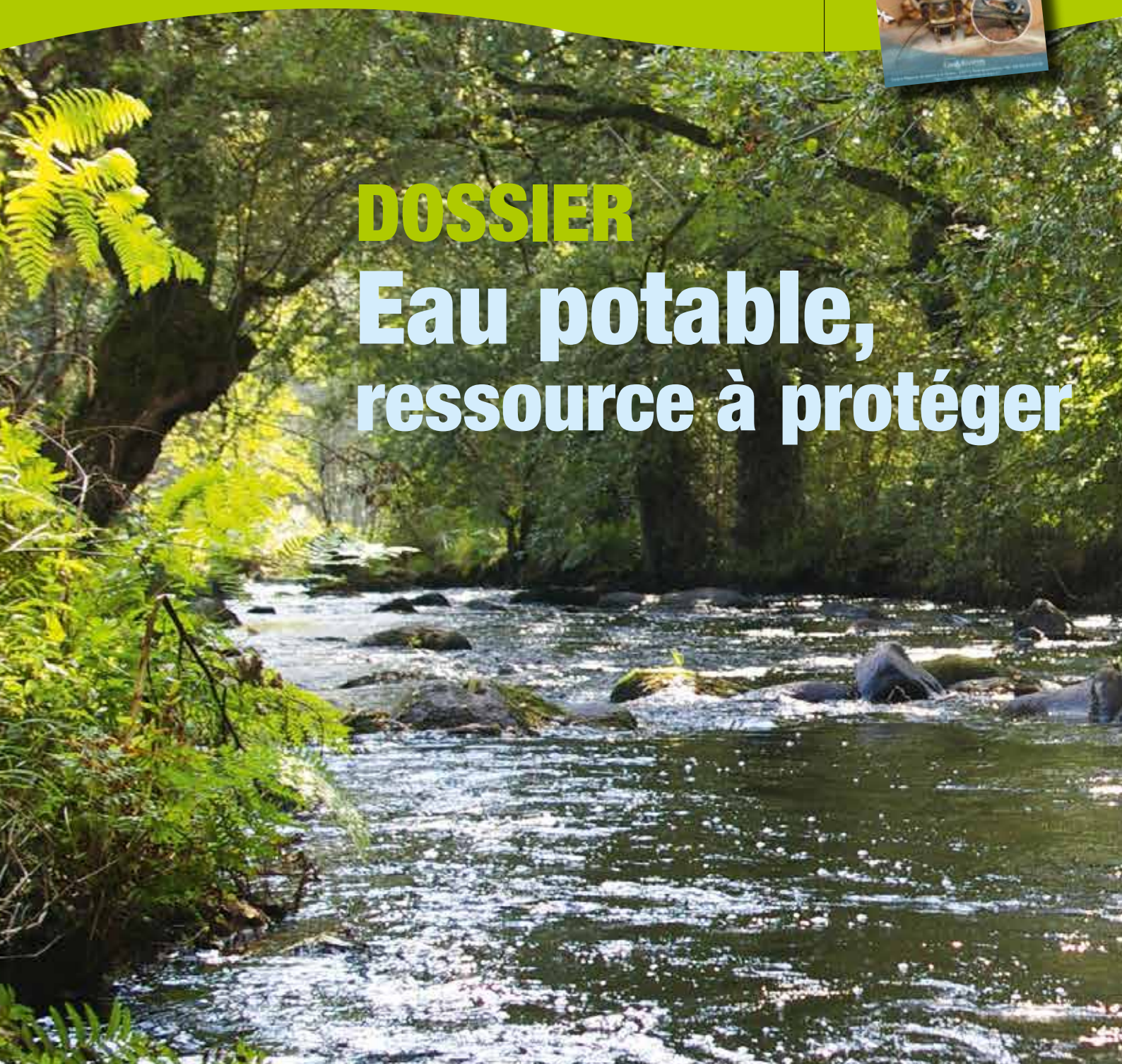
Eau & Rivières

de Bretagne



DOSSIER

Eau potable, ressource à protéger



7
VOUS AVEZ DIT
MÂCHEFERS ?

4-5

13 750 PORCS A LANDUNVEZ :
UNE AUTORISATION INACCEPTABLE



10

LE PETIT COCHON
DES ROSEAUX

19
JARDINER,
COMPOSTER,
RECYCLER



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

Devenez annonceur et soutenez l'action d'Eau & Rivières de Bretagne !

Plus d'infos sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr
Rubrique publications

Contactez nous
02 98 01 05 45
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

OFFRIR
DE NOUVEAUX HORIZONS
À L'ÉCO-IMPRESSION



cloître
IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |



Merci de
nous retourner
ce coupon,
accompagné de
votre règlement à :

**Eau & Rivières
de Bretagne**
7, place du Champ
au Roy
22200 Guingamp

Renouvellement ☐ oui ☐ non

Nom, Prénom

adresse

CP commune

téléphone

e-mail

profession ou compétence

Simple adhésion ☐ 25 € ☐ 10 € (tarif réduit*)

Adhésion/abonnement à la revue ☐ 40€ ☐ 25€ (tarif réduit)

Adhésion conjoint, enfant(s) ☐ 8 € :

Nom, Prénom

Abonnement seul ☐ tarif unique 20€

Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :

☐ 30 € ☐ 45 € ☐ 100 € ☐ ou _____ €

Adhésion des associations ☐ 50€

Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations par voie postale, cochez ici : ☐



Sommaire

Page 3

Éditorial

Pages 4-5

13 750 porcs à Landunvez : une autorisation d'extension inacceptable d'un préfet sans état d'âme

Page 6

Saint-Ségal : un chemin de randonnée XXL en pleine zone humide

Page 7

Vous avez dit mâchefers ?

Page 8

MAEC : des contrats agricoles pour améliorer la qualité de l'eau

Page 9

Contes et patrimoine

Page 10

Le petit cochon des roseaux

Pages 11-18

Dossier :
Eau potable,
ressource à protéger

Page 19

Jardiner, composter, recycler

Page 20

La coulée verte

Page 21

Le coin des associations

Pages 22-25

Brèves

Pages 26

À lire

Page 27

Écho des marais

Illustrations

Nono

Michel Riou

Retour vers le futur

Pour les anciens adhérents d'Eau & Rivières qui suivent l'actualité, celle-ci a un air de déjà vu et porte à s'interroger sur les leçons du passé.

Ainsi l'agence de l'eau Loire-Bretagne revoit la délimitation des zones vulnérables afin de fixer les limites du 6^{ème} programme d'action directive nitrates comme si ces programmes d'action découlant d'une directive de décembre 1991 devaient perdurer à l'infini.

De son côté le ministère de l'environnement a dressé une liste de 1 000 captages prioritaires (dont 18 en Bretagne) à protéger de toute urgence, feignant d'oublier qu'après la loi sur l'eau de 1964 celle de 1992 avait fixé le 31 décembre 1997 comme date butoir de protection de TOUS les captages destinés à fabriquer de l'eau potable.

Tout récemment lors de la discussion sur la loi sur la biodiversité chacun a pu constater les réticences voire les résistances de certains à accepter l'indispensable compensation aux préjudices écologiques puis à leur souhait d'ôter tout pouvoir de police judiciaire de l'environnement à la future Agence pour la Biodiversité

Enfin cerises sur le gâteau nous apprenons que le Conseil de l'Europe proroge l'utilisation du glyphosate de 18 mois. Et qu'il propose, avec plus de deux ans de retard une aberrante définition des perturbateurs endocriniens. Ignorant superbement le principe de précaution il renverse le principe de la preuve de telle sorte qu'il faudra des années de dégâts sur la santé pour pouvoir retirer un produit du marché.

Il est vrai que, dans cette liste où le futur vient se heurter au passé, le « referendum » sur Notre Dame des Landes oublieux de toutes les agressions que ce grand projet inutile (vieux de plus de 40 ans) fait courir à l'environnement, ne nous rajeunit pas.

Bien des observateurs ont noté que sur nombre de points cruciaux la société civile était plus éclairée et bien en avance sur les législateurs et les responsables politiques. Cette remarque vaut plus encore pour la protection de l'environnement et la protection de l'eau. Il est vrai qu'en ce domaine Eau & Rivières a toujours eu vingt ans d'avance que ce soit en terme d'alerte (les nitrates ou le glyphosate en sont des exemples parmi d'autres) ou de rappel à la réglementation. (qu'elle soit nationale ou européenne).

S'il est du rôle d'Eau & Rivières d'être un lanceur d'alerte et d'être attentif au respect des textes de protection de l'environnement nous aimerions que nos attentes ne soient pas exaucées par les générations futures mais par les responsables d'aujourd'hui. Et que le courage laisse place à la surdité et à l'autisme de nombre de ceux qui ont les moyens d'agir.



Jean-François Piquot

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Jacques PRIMET

Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Crêch, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°176 :

Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteur, rédacteur, photographe, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. La Fabrik était à Quimper, le prochain numéro est déjà en cours de préparation et sera un numéro spécial.

La Fabrik : Arnaud CLUGERY, Jean-Yves PIRIOU, Jacques PRIMET, Mickaël RAGUENES

Rédacteurs : Marcel BENOT, Anne BERTRAND, Maurice CAIGNEC, Arnaud CLUGERY, David DERRIEN, Henri GIRARD, Arthur HANON, Christian HILY, Gilles HUET, Jean-Yves LAURENT, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Jérôme LE PAPE, Marie-Catherine LECOCQ, Céline MANDON, Claire MERIAUX, Lauriane PERCHERON, Jean PEUZIN, Jean-François PIQUOT, Jean-Yves PIRIOU, Jacques PRIMET, Mickaël RAGUENES, Michel RIOU, Céline ROBERT, Klervi ROUDOT, Didier TANGUY.

Correctrice : Brigitte PICHARD.

Copyright Eau et Rivières de Bretagne

Dépôt légal : n° 4568

N° CPPAP 0915687124

ISSN 01 82-0567



Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguénès
Photothèque : Mickaël Raguénès

Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine Eau et Rivières est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :
- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.

Adhésion/abonnement : 40 €.

Abonnement seul : 20 €.

Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional

Eau et Rivières est membre de



Plus d'informations sur nos sites :

www.eau-et-rivieres.asso.fr

<http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr>

Contacter le secrétariat régional

02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



13 750 porcs à Landunvez : une autorisation d'extension inacceptable d'un préfet sans état d'âme

Petite commune littorale de 1500 habitants (3000 en été), Landunvez est située à 30 km au nord-ouest de Brest, en limite du parc naturel marin d'Iroise. Sa côte sauvage, encadrée au nord par la baie de Portsall et au sud par la très belle plage de Penfoul avec son spot de surf de renommée nationale, est longée par une route touristique côtière de 5 km. Tracée dans les années 60, c'est un véritable balcon sur la mer emprunté par des dizaines de milliers de visiteurs émerveillés par la beauté des couleurs et la variété des paysages qui s'offrent à eux : Molène et Ouessant, la petite chapelle de Saint Samson sur la dune célèbre dans toute la France. L'un des lieux les plus réputés du Finistère... Ceux qui ne sont que de passage ne peuvent certainement pas imaginer à quel point l'équilibre de notre magnifique patrimoine naturel et de nos paysages sauvages se trouve actuellement menacé par le lobby des exploitations intensives porcines.



LA PETITE CHAPELLE SAINT-SAMSON VEILLE SUR LA MER D'IROISE.



PLAGE DE PENFOUL LE 22 MAI DERNIER,
UNE QUINZAINE DE SURFEURS DANS L'EAU CE MATIN LÀ...

Patrimoine menacé

Le bourg de Landunvez se trouve en retrait du littoral, à environ 1,5 km de la plage de Penfoul. Ses habitants assistent, depuis de nombreuses années, à une dégradation lente et pernicieuse de leur environnement. Bien sûr, il y a les odeurs insupportables de lisier en période d'épandage, les va-et-vient de tonnes à lisiers et de camions de transports d'animaux vivants ou de produits phytosanitaires, de nutriments. Selon le discours ambiant, s'ils vivent à la campagne, les habitants doivent en accepter les désagréments...

Plus pernicieuse, la pollution extrême des ressources en eaux liée aux épandages de lisier. La concentration en nitrates dans la nappe phréatique est tellement importante que pour la rendre consommable, l'eau captée doit être mélangée avec celle provenant d'un captage situé à 30 km. Les algues vertes prolifèrent dans les ports d'Argenton et de Portsall qui, l'un comme l'autre, ne ressemblent plus qu'à de vastes prairies que les

services techniques de la mairie renoncent à nettoyer. La pollution en phosphate de la masse d'eau souterraine dépasse les maxima autorisés par la Directive cadre sur l'eau (la France devrait payer une amende à l'Europe pour cela), s'y ajoute la pollution de l'air par les émissions et les retombées d'ammoniac dans le village lui même...

Ajoutons encore l'utilisation massive et non contrôlée de pesticides notamment aux alentours d'habitations ou en bordure de fossés et cours d'eau en relation avec l'augmentation exponentielle de la culture de maïs destinée à l'engraisement. Qu'importe si ils sont nuisibles pour la santé... N'oublions pas les résidus d'antibiotiques présents dans les déjections animales et que l'on retrouve dans l'eau.

Plages en souffrance

Une pollution bactériologique atteint également toutes les plages de la commune fréquemment interdites à la baignade, alors que la commune



PERSONNE NE POURRA S'ÉTONNER DE LA POLLUTION DE L'EAU...

vit essentiellement du tourisme. Tellement consciente du problème, la Communauté des communes du Pays d'Iroise a mis en place devant chaque plage des panneaux déconseillant de se baigner après une pluie abondante. Principe de précaution oblige pour le cas où l'on s'amuserait à rechercher la responsabilité des élus...

Le 21 mai dernier, suite à un épisode pluvieux de 6 heures, la plage de Penfoul a été envahie par une marée « noire » avec développement d'algues vertes dans les 10 jours qui ont suivis. De ce seul point de vue la plage apparaissait jusqu'alors propre. Cette fois, cette pollution ne venait pas de la mer, mais bien du ruisseau, «le Foul », débouchant sur elle en amont. Or ce ruisseau et son affluent sont bordés sur tout leur parcours par des zones importantes d'épandage et à 1,5 km par l'élevage de porc intensif de la SARL AVEL VOR, la lagune recueillant les eaux épurées du lisier se trouvant à proximité du ruisseau. Les assainissements individuels sont habituellement mis en cause. Pourtant en amont, quelques fermes, la SARL AVEL VOR jouxtant le bourg de Landunvez, celui-ci relié au tout à l'égout, suivi de quelques résidences secondaires fermées à cette époque...

Extension incompréhensible

Le 1^{er} avril 2016, malgré les défaillances de l'étude d'impact relevées par l'Autorité Environnementale et en dépit de l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur, le Préfet du Finistère a autorisé, contre toute attente, l'extension de la porcherie AVEL VOR située à 200 m du bourg de Landunvez, de son école, de son centre aéré, de sa mairie, de ses bâtiments associatifs, de son récent lotissement et à 1,5 km de la plage de Penfoul.

13 750 têtes de porcs autorisées, soit 12 090 animaux-équivalents pour une production annuelle de 26 600 porcs charcutiers par an ! Un investissement de près de 2,5 M€ pour une création d'emploi de... 1,5 !

Cet élevage (de 6 000 porcs équivalents en 2013) est l'un des plus importants élevages porcins de la Bretagne qui concentre à elle seule 60 % des élevages industriels et où la pollution liée à ceux-ci ne cesse de s'aggraver. A Landunvez, la

pollution a largement dépassé les seuils admissibles dès lors qu'elle se trouve en zone d'excédent structurel (ZES) ce qui signifie que l'on ne sait déjà plus quoi faire du lisier !!!

Dynastie ?

L'exploitant actuel détient plusieurs casquettes dans les milieux agricoles influents notamment celui de Président du groupement d'éleveurs de porcs AVELTIS (coopérative) depuis 2010, administrateur à l'Union des groupements producteurs de viande de Bretagne depuis 2011 et Président du comité régional porcin depuis 2013 ! Dans ses interviews il affirme vouloir faire sauter tous les verrous bloquant le développement des élevages industriels. Son père, ancien exploitant, a fait partie de l'équipe municipale de Landunvez pendant 49 ans, d'abord comme conseiller puis comme maire pendant 18 ans jusqu'en 2014. L'exploitant, relayé dans son discours par le maire en place, présente l'autorisation donnée par le Préfet comme une simple mise aux normes. A cet égard, la proximité existant entre cette exploitation privée et la mairie de Landunvez, si elle n'est pas unique en son genre, doit être dénoncée.

Ferme usine

A Landunvez, dans le respect de la vie et des autres, nous ne voulons pas d'une usine à animaux. Ces fermes-usines sont un non-sens économique comme le prouvent la énième crise porcine actuelle et la fermeture des abattoirs en Bretagne, un non-sens écologique par la pollution des eaux, de l'air, des sols, leurs conséquences sur la santé, la souffrance animale et la multiplication des transports en camion et enfin un non-sens social, par la diminution du nombre d'éleveurs et d'agriculteurs, des actifs de nos campagnes et de leurs savoir-faire alimentaires.

Pour combattre ce système imposé par les industriels de l'agroalimentaire avec le soutien d'une presse locale partisane et la complicité des élus, « Avenir et Environnement en Pays d'Iroise » et « l'Association pour la Protection et la Promotion de la côte des Légendes » ont lancé une pétition pour dire NON à cette extension inacceptable. Au 10 juin, elle comptait déjà 1200 signataires, des jeunes en nombre, inquiets pour leur avenir. Les associations devraient, avec le soutien d'Eau & Rivières de Bretagne, saisir le Tribunal Administratif pour annuler la décision du préfet du Finistère. Affaire à suivre...

Anne Bertrand

Plus d'infos
sur Facebook
de l'association :
« Avenir et Environnement
en Pays d'Iroise »
ou sur le blog de l'APPCL



Saint-Ségal : un chemin de randonnée XXL en pleine zone humide

Ou quand les élus locaux prennent des décisions qui impactent les espaces naturels sans aucune précaution et sans aucune concertation... Quand on sait qu'en 2018 les collectivités locales auront de nouvelles compétences en matière d'eau et notamment sur « la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines », on est en droit de s'inquiéter !

Fin 2015, Eau & Rivières de Bretagne a été alertée, hélas tardivement, de la réalisation d'un chemin de randonnée en zone humide le long de l'Aulne, dans sa partie estuarienne, à l'aval de la dernière écluse de Guily-Glas. Elle a déposé plainte en février dernier. Les travaux, à l'initiative de la municipalité de Saint-Ségal, ont été confiés à la CCAM. Le tracé correspond, sur plus de 1000 m, à l'ancien chemin de halage déclassé en 1910. Il s'agit d'une 1ère tranche de travaux.



LES TRAVAUX DU CHEMIN DE HALAGE ONT IMPACTÉ UN ENSEMBLE D'HABITATS REMARQUABLES.

Constats alarmants

Bretagne Vivante a réalisé une visite de terrain en mai dernier et rédigé un diagnostic alarmant (consultable sur notre site internet). Le chemin existant se déroule sur un talus d'environ 2 mètres au-dessus du niveau de la zone humide inondable par la marée et constituée de roselières et de prairies humides. La perte de surface de zone humide est liée d'une part à l'élargissement du talus existant qui, à sa base, passe en moyenne de 4 à 6 mètres et d'autre part au comblement des brèches du talus qui facilitaient l'inondation régulière des roselières. Les travaux incluent abattage et arrachage d'arbres, terrassement et remblaiement avec des déchets du BTP (présence de fibrociment, fer à béton, bitume, plastique). La perte de ZH est au moins de 3000 m² uniquement par l'élargissement du chemin. De plus l'approfondissement inutile de fossés de drainage va provoquer l'assèchement des ZH adjacentes. Ces travaux ont été réalisés avec des gros engins de TP et l'entretien du chemin est prévu avec des tracteurs d'entretien de voirie. L'association y gère des parcelles du département situées en ENS. Ces espaces constituent un habitat remarquable pour des espèces migratrices tel que le phragmite aquatique en voie de disparition. Bien d'autres espèces animales d'intérêt patrimonial sont présentes : bruant des roseaux, bouscarle de Cetti, campagnol amphibie, loutre, râle d'eau,... Deux parcelles récemment acquises par le département n'ont pas été épargnées et ce, sans que le CD ait signé une quelconque convention de passage.

Que va décider le CD qui mène une politique plutôt protectrice des espaces naturels ?

Tout va bien...

Pendant ce temps, soit environ un an et demi, qu'a fait la police de l'eau (ONEMA et DDTM) ? Rien ou si peu : une réunion avec le maire de Saint-Ségal en mai 2015 lui demandant de stopper les travaux mais sans mise en demeure. Les travaux ont continué sans que les services de l'Etat bougent. Eau & Rivières a écrit au préfet pour que soit dressé procès-verbal et soit procédé à la remise en état. Pour toute réponse, il nous a été indiqué que l'ONEMA avait trouvé moins de 1000 m² détruits (?) et qu'une procédure « loi sur l'eau » n'était pas nécessaire. Mais il a volontairement omis qu'un article du règlement du SAGE de l'Aulne, qu'il a approuvé fin 2014, interdit toute destruction de ZH quelle que soit la superficie, sauf dérogations listées dans l'article lui-même, sous conditions d'impossibilité de faire autrement et de compenser les surfaces perdues. Les présents travaux ne sont pas dans cette liste. L'administration qui avait accepté cet article, non sans réticence, revient ainsi en arrière alors qu'il est primordial de sauvegarder toutes les zones humides et elle ne joue pas son rôle de protection de l'environnement. Désastreux !

Christian Hily et Jacques Primet

CCAM

Communauté de communes de l'Aulne maritime.

CD

Conseil départemental

BTP

Bâtiment et travaux publics

TP

Travaux publics

ONEMA

Office national de l'eau et des milieux aquatiques

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

ZH

Zones humides

SAGE

Schéma aménagement et de gestion des eaux

Convention de passage

Selon la CCAM, l'ensemble des travaux ont été établi sur propriétés privées avec signature de conventions sauf avec le CD.

Règlement du SAGE

sur le site internet de l'EPAGA : documents - sage de l'aulne - documents approuvés-règlement ou http://www.sage-aulne.fr/index.php?option=com_jdownloads&task=download.send&id=1809&catid=30&Itemid=142



Vous avez dit mâchefers ?

L'incinération des déchets procure, pour environ un tiers du volume, des cendres que l'on appelle mâchefers. Ceux-ci contiennent des métaux lourds et de nombreux toxiques. Dans l'objectif de stabiliser ces mâchefers avant de les épandre en sous-couche routière et autres, il s'agit de les traiter par maturation humide.



© Jean-Yves Piriou



SCORVALIA EXPLOITE LA PLATEFORME DE MATURATION DE MÂCHEFERS DE PLABENNEC.

MÂCHEFERS: SCORVALIA NE SAIT PAS GÉRER LES EAUX DE SON BASSIN (AU PREMIER PLAN).

La société SCORVALIA, à majorité privée (51 % des parts à Eurovia), exploite depuis 2010 une plateforme à Plabennec pour mûrir les mâchefers produits par l'incinérateur du Sprenot à Brest. L'autorisation a été fixée alors à 33 000 tonnes par an. SCORVALIA demande en 2016 une nouvelle autorisation pour passer à 45 000 tonnes avec le transfert des mâchefers des incinérateurs de Briec et Carhaix. Eau & Rivières de Bretagne a déposé à l'enquête publique en donnant un avis défavorable. Plusieurs raisons ont été invoquées.

Zéro rejet ?

Le projet qui a été autorisé en 2008 était basé sur le concept «zéro rejet à l'extérieur». Or il s'avère que, quatre mois après la mise en fonctionnement, en novembre 2010, le bassin de lixiviats débordait. Les premières années de fonctionnement ont mis en évidence un excédent d'eaux de ruissellement souillées par les mâchefers. Le bassin de 2 500 m³ de stockage des eaux de plateforme était supposé suffire en circuit fermé. Ce sont pourtant environ 10 000 m³ d'eaux souillées qui sont évacués chaque année vers la station d'épuration du Port de Brest. Actuellement 682 navettes de camions citernes par an sont nécessaires !

Une station d'épuration ne traite pas les métaux lourds, elle les dilue simplement. Ceux-ci se retrouvent donc inévitablement soit en rade de Brest par le rejet soit plus probablement dans les boues d'épuration. Une augmentation de la production

ne peut qu'augmenter la contamination des eaux rejetées en rade. Au lieu de transport en camion, le nouveau projet prévoit une canalisation pour rejoindre le réseau d'eaux usées de Brest Métropole. Ceci ne résout en rien le problème de non-traitement des toxiques.

En 2015, des poussières chargées de plomb ont été analysées à l'extérieur du site. Ceci procure, en plus de la contamination de l'air, un risque pour la faune, la flore, le sol et l'eau.

Pour éviter ces problèmes, le minimum serait de couvrir et de **confiner le site sans augmenter la production.**

Zéro déchet !

Eau & Rivières de Bretagne est très critique sur le principe d'incinérer les déchets. D'ailleurs tous les plans (départements, régionaux et nationaux) en sollicitent la réduction. De même l'association se méfie de l'utilisation des mâchefers maturés en sous-couche routière ou en parkings. En effet ces produits peuvent libérer leurs métaux lourds au contact de l'eau. Rien ne prouve qu'à moyen ou long terme l'humidité ne va pas atteindre ces zones. Nous sommes en Bretagne ! Il n'existe pas de suivi de ces sites que seul Scorvalia répertorie. **On disperse nos toxiques dans la nature sans contrôle.** Une véritable bombe à retardement !

Jean-Yves Piriou



MAEC : des contrats agricoles pour améliorer la qualité de l'eau

Dans un contexte de crise agricole, certains réclament des aides immédiates sans réfléchir aux modes de production et aux raisons de la crise. D'autres font le pas vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, rémunérées par l'Europe, l'État et certaines collectivités. C'est le cas des agriculteurs qui s'engagent pour 5 ans dans les MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques. Mais est-ce la panacée ?

Dernières évolutions du dispositif

Les premières MAE ont vu le jour avec la réforme de la PAC de 1992 et sont devenues les MAEC en 2014. Trois types de mesures rémunèrent les agriculteurs pour leurs pratiques, avec un objectif de résultat (*voir illustration ci-contre*) :

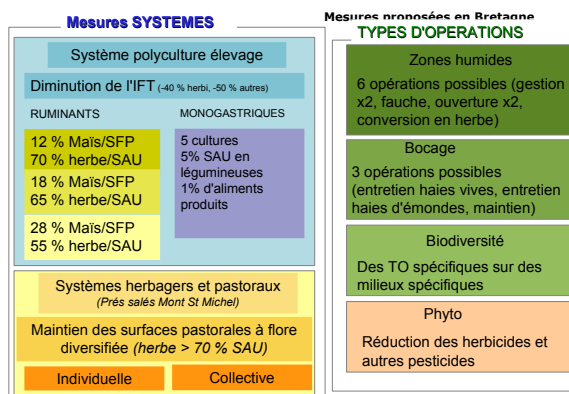
- les MAEC dites « système » qui engagent l'agriculteur à l'échelle de l'exploitation entière. Jusqu'en 2014, il n'existait en Bretagne que la mesure « Système fourrager économe en intrant » (SFEI), qui a permis de soutenir l'élevage herbager (maximum 18 % de la SFP en maïs, minimum 55 % de la SAU en herbe). Aujourd'hui, plusieurs MAEC système sont proposées : pour les bovins, trois mesures « Système Polyculture Elevage Ruminant » (maximum 12, 18 ou 28 % en maïs et minimum 70, 65 ou 55 % en herbe) ; et pour les porcs et volailles la mesure « Système Polyculture Elevage Monogastriques ». Sur les Prés salés du Mont St Michel, une mesure pastorale spécifique a été mise en place.
- les MAEC localisées dites TO qui sont des engagements à la parcelle, sur les territoires à enjeu eau ou biodiversité où la collectivité s'engage : réduction des pesticides, entretien de zones humides, protection de milieux remarquables.
- les mesures de protection des ressources génétiques : protection des races menacées (PRM) et apiculture.

On voit donc une volonté de toucher plus de fermes avec le développement des mesures systèmes. Mais on peut regretter l'abandon de la limitation de fertilisation azotée, exigée dans l'ancienne SFEI, ainsi que le manque d'intégration de l'enjeu climatique, malgré la nouvelle dénomination.

Un budget toujours insuffisant

L'enveloppe bretonne pour la période 2014-2020 sur les MAEC est de 143 M d'€ (Europe, Etat, Conseil régional et Conseils départementaux). Le budget européen consacré au développement rural, dit 2nd pilier de la PAC, et dont les MAEC font partie, a été doublé pour la Bretagne : 368 M d'€ contre 170M d'€ pour la période 2007-2013. Mais il n'est rien comparé aux 3 Milliards d'€ d'aides à la production agricole, dit du 1^{er} pilier qui reste encore très timide vis-à-vis de l'enjeu environnemental.

Et, on l'a vu sur l'année 2016, l'enveloppe MAEC en Bretagne est largement insuffisante par rapport à la demande : les besoins estimés en début d'année étaient le double de l'enveloppe disponible ! Fin juin, le Conseil régional décidait d'allouer des crédits sup-



plémentaires pour 2016-2017, dans le cadre du Plan lait-viande bovine de 30 M d'€ : un geste positif à mettre en cohérence avec les politiques économiques régionales et territoriales.

Et un retour d'expérience mitigé

En 2015, 95 000 ha étaient concernés par une mesure système, dont 98 % pour l'élevage bovin et seulement 1 % pour les porcs ou volailles... Et 5000 ha étaient engagés sur une mesure localisée. Au total, seuls 6,25% de la SAU bretonne sont touchés ! A noter que des territoires à algues vertes ont tardé à s'engager dans la démarche.

Les agriculteurs interrogés se plaignent souvent de la complexité des dispositifs et du manque de stabilité et de visibilité sur les cahiers des charges à respecter. En effet, à chaque nouvelle programmation, environ tous les 6 ans, les mesures peuvent changer du tout au tout, avec des délais qui parfois ne permettent pas aux agriculteurs de savoir à quoi ils s'engagent concrètement !

Face à l'impact de l'agriculture sur l'eau, les associations comme le CEDAPA ou Eau & Rivières se sont mobilisées très tôt pour faire naître des dispositifs rémunérant les bonnes pratiques agricoles. Le combat fut long pour obtenir des mesures utilisées aujourd'hui à l'échelle nationale, qui aident les systèmes laitiers à l'herbe. Aujourd'hui, le combat reste à mener pour l'autre partie des élevages, plus intensive et plus difficile à faire évoluer : le porc et la volaille... Les MAEC ont montré qu'on pouvait et qu'on savait faire autrement en élevage bovin, reste à faire progresser l'ensemble des exploitations. Sans oublier que la place disponible n'est pas extensible, et que cette évolution passera inévitablement par la réduction des cheptels.

MAE / MAEC

Mesures agro-environnementales (et climatiques)

PAC

Politique agricole commune

SFEI

Système fourrager économe en intrant

SFP

Surface fourragère principale

SAU

Surface agricole utile

TO

Type d'opération, mesure localisée

PRM

Protection des races menacées

CEDAPA

Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome

IFT

Indice de fréquence de traitement



LES ADHÉRENTS D'EAU & RIVIÈRES, LORS D'UNE FORMATION SUR LES MAEC À PONTIVY LE 16 JUIN, ÉTAIENT ATTENTIFS AU RETOUR D'EXPÉRIENCE DES AGRICULTEURS ENGAGÉS.



« Si la mer monte »* à la chaussée-digue de l'Île Tudy par Marcel Benot

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle l'Île Tudy fut réellement une île, notamment à marée haute. Les grandes marées accentuaient l'insularité, surtout si un vent orienté plus ou moins au sud les accompagnait.

A marée basse, un gué existait au nord, juste au bord de *Poul Don* (la mare profonde), l'anse qui sépare l'Île Chevalier de la terre ferme à l'est. Ce gué a fait des victimes, dont le recteur. En breton *truc* est l'une des traductions de gué, d'où le toponyme *Pen an Truc*, l'extrémité du gué, à l'endroit de l'amorce du gué sur l'île.

Pas loin, vers l'est, une zone urbanisée est appelée *Beg ar Fry* (fri), une appellation apparemment fantaisiste pour ce lotissement car le toponyme signifie bout du nez. Mais il nommait fort à propos une avancée de terre ferme dans l'ancienne palud régulièrement inondée.

De 1852 à 1854 deux propriétaires terriens locaux unirent leurs moyens pour faire construire une chaussée-digue d'un demi km sur l'emplacement du gué. Il s'agissait de fermer l'accès de la mer à la vaste palud s'étendant jusqu'au cordon de sable (le cordon dunaire actuel) reliant l'île au sud rocheux de Sainte-Marine. Ce cordon était coupé par des graus (passes) qui permettaient aussi à la mer d'envahir la palud par ce côté. Un polder fut ainsi créé sur lequel des herbages et des habitations s'installèrent.

La digue offrit aussi, enfin, un passage permanent sécurisé aux piétons et attelages. Elle est équipée d'un exutoire à clapets. Il permet à l'eau douce collectée dans un canal traversant toute la zone poldérisée, et emprisonnée le temps d'une marée haute, de se déverser dans l'anse de *Poul Don*. L'actuelle route d'accès à l'Île Tudy (D 144) franchit ce canal juste avant son arrivée à l'étang de *Kermor*. Ce dernier est contigu mais isolé du vaste plan d'eau, le Sillon, conservé à l'abri de la digue.

Aujourd'hui, à l'exception des randonneurs sur le GR 34 qui l'emprunte, on ne vient guère à l'Île Tudy pour découvrir et contempler cet ouvrage. Les plages, dont l'une est nommée plage de *Teven* (dune en breton), le petit bourg et son port avec ses terrasses bien abritées et ensoleillées sont plus attrayants. D'ailleurs il n'existe pas de panneau indicateur dédié à l'embranchement de la rue du Ponant qui donne accès à la digue et de l'extrémité de l'avenue des Sports.

Chaque hiver ou presque, lors des fortes marées, le cordon dunaire est durement malmené pas très loin de *Beg ar Fry*. Depuis longtemps privé de ses graus, finira-t-il par être creusé d'une brèche sous les effets conjugués de la furie des éléments et de l'élévation redoutée du niveau de la mer ?

* C'est le nom du festival qui s'est tenu à l'Île Tudy au week-end de la Pentecôte. Il avait pour thème les risques d'immersion marine.



LA DIGUE DEPUIS L'ÎLE TUDY. POUL DON À GAUCHE, LE SILLON À DROITE.



LE CANAL COLLECTEUR DU POLDER.



SUR LA DIGUE, HAUTE MER DE 105 CÔTÉ ANSE DE DOUR DON ET LE PLAN D'EAU (LE SILLON) CONSERVÉ CÔTÉ POLDER.



Le petit cochon des roseaux

Il paraît que ça couine dans le marais ! Un goret se serait-il échappé de la porcherie locale ? On ne peut pas dire pourtant que la roselière soit l'habitat de prédilection pour un quadrupède à la queue en tire-bouchon. Il y serait à peu près aussi à l'aise qu'un poisson sur de l'asphalte. Alors ? Un farceur se serait glissé parmi les roseaux muni d'un groin ? On n'en est pas loin...



Michel Riou

LE BEC ROUGE NE L'EST PAS TOUJOURS,
SURTOUT QUAND L'OISEAU TREMPÉ SON BEC DANS LA VASE !

jusqu'à disparaître à nouveau dans la végétation. Et le grognement reprend, comme si l'animal était en train de vivre ses derniers instants. Un cri si soudain et si déchirant qu'il a sans doute contribué à alimenter tous les fantasmes autour de la vie mystérieuse du marécage. Car c'est bien là qu'a choisi de vivre cet oiseau de nature méfiante. Quelques centaines de m² de roselière et de vases exondées lui suffisent. Il y construit son nid, élève sa nichée au printemps et y recherche sa nourriture. Tout l'intéresse, des mollusques et vers qu'il puise dans la vase jusqu'aux insectes, crustacés et amphibiens qu'il capture dans l'eau peu profonde. Et il ne délaisse pas les végétaux lors de la mauvaise saison. D'ailleurs, la plupart des individus ne quittent pas notre région durant l'hiver et ils sont même rejoints par des migrateurs venus du Nord ou de l'Est où il fait moins bon vivre en cette saison.

Goret en sursis ?

D'après les **derniers recensements**, les principales populations de râle d'eau se concentrent au sud de la région. Ailleurs, sur la côte nord et à l'intérieur des terres, l'oiseau est beaucoup plus rare et y est présent de manière très sporadique. On constate également un déclin des effectifs depuis les précédentes enquêtes, et ce malgré une meilleure prospection. Comme souvent, ce sont les atteintes portées aux zones humides qui sont montrées du doigt. Pourtant, les populations bretonnes font partie des plus importantes au niveau national. Notre région porte donc une responsabilité pour l'avenir de cette espèce, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Et si parfois on aimerait voir réduire les effectifs porcins dans nos campagnes, on ne voudrait pas ne plus entendre le cri déchirant du goret le soir au-dessus des roseaux. Protéger le râle, c'est protéger la plus modeste des zones humides, c'est protéger l'eau, nos paysages et donc l'intérêt général.

Michel Riou

Phragmites

Il s'agit du nom donné aux grands roseaux qui constituent les roselières.

Petit échassier

Monté sur d'assez longues pattes aux longs doigts, il mesure environ 25 cm, et son bec un peu moins de 5 cm. En gros, une tourterelle sur échasses !

Derniers recensements

Lire « L'atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne »
- Groupe Ornithologique Breton - Ed Delachaux et Niestlé.

Gruiik ! Gruiik ! Gruiik ! Gruiik ! Parmi l'enchevêtrement des **phragmites**, un cri étrange retentit. Mais rien à l'horizon, sinon une menue silhouette sombre et furtive. Après plusieurs minutes de patience, le coupable apparaît tout de même discrètement sur une petite vasière dégagée. Il semble aux aguets et des hochements de queue vifs trahissent une certaine nervosité. Il avance, les longs doigts engoncés dans la vase. Puis il se met à sonder et picorer la vase molle de son long bec rouge légèrement arqué. L'imitateur se laisse enfin observer : C'est un **petit échassier** au plumage sombre, gris ardoise sur le ventre, la poitrine et le cou ; brun rayé de noir sur le dos. Puis on remarque aussi des flancs joliment rayés de noir et de blanc. Il redresse parfois son long cou et se remet à avancer, le corps semblant basculer vers l'avant, la petite queue pointue et redressée toujours en mouvement. Le faux porcelet est démasqué ! Il s'agit du râle d'eau.

Une vie de moine

A peine l'oiseau identifié, l'observateur est repéré. Le râle prend ses jambes à son cou et détalé tel un dératé ; il court puis volette les pattes pendantes



Eau potable, ressource à protéger

Quoi de plus simple que d'ouvrir un robinet pour voir l'eau potable couler à flot. Combien sommes-nous à nous soucier de savoir d'où elle vient ? Du trajet qu'elle a parcouru pour arriver jusqu'à nous ?

La qualité et le prix de cette eau distribuée au robinet dépendent, et les bretons en savent quelque chose, d'une part de l'état de la rivière ou de la nappe souterraine dans laquelle elle est pompée et d'autre part de la manière dont elle est traitée et distribuée

Les militants d'Eau & Rivières le disent et le répètent : il est nécessaire de préserver l'eau en amont du prélèvement afin de réduire le traitement nécessaire à sa potabilisation. C'est là notre devoir à l'égard de la ressource en eau mais aussi du consommateur et du contribuable.





Ça se passe près de chez vous

22

Avec retenue



Le département des Côtes d'Armor dépend pour la moitié de son alimentation en eau potable de 3 barrages construits dans les années 70. La retenue de la ville-Hatte sur l'Arguenon a une capacité nominale de 11 millions de m³, celle de Saint-Barthélémy sur le Gouët de 7,9 millions et celle de Kerné-Uhel sur le Blavet de 2,4 millions. Pour fournir les 200 000 m³/jour en moyenne, elles sont secondées par des prises au fil de l'eau (30 % du volume total) et des eaux souterraines (20%).

Plusieurs schémas départementaux se sont succédés, chacun avec ses spécificités du moment. Dans les années 90, au vu des problèmes de qualité d'eau notamment sur le paramètre nitrates, il a été choisi d'investir sur les filières de traitement. Au début des années 2000, faute d'amélioration et dans le cadre du contentieux européen, certaines ressources locales ont été fermées (Bizien, Ic). Elles ne sont à ce jour pas réouvertes et ne le seront probablement jamais. L'interconnexion a été et reste le grand chantier mené depuis lors.

Le dernier schéma départemental en date a été validé pour la période 2015-2030. Il met en avant des secteurs vulnérables en période de pointe et propose de les sécuriser grâce à la poursuite de l'interconnexion et de stockage locaux. Les nouvelles ressources qui seront mises en service sont souterraines (forages). Une réflexion est également menée sur l'entretien du réseau. L'investissement sur ce point est jugé insuffisant et devra être renforcé durant cette période. Si la question des barrages est posée en cas de vidange de l'un d'entre eux (mais uniquement sous l'angle de l'alimentation), celle des sédiments, et notamment de leur qualité, est éludée. Les retenues costarmoricaines sont pourtant régulièrement victimes de développements importants de cyanophycées. Les traitements algicides épandus risquent fort de devenir problématiques le jour où il faudra trouver un débouché aux sédiments accumulés dans les barrages. DLG

29

Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Finistère

Le schéma a été conduit par le Conseil Général pendant deux ans et validé en janvier 2014. La programmation des travaux 2015-2020 à hauteur 84 M€ l'a été en janvier 2015 avec un engagement des maîtres d'ouvrage à agir dans un temps donné. Sur 10 ans il est prévu un montant total de 123 M€.

179 collectivités ont une compétence «eau potable». Les ressources proviennent à 70% des rivières pour 37 prises d'eau de surface et 30% des eaux souterraines pour 265 captages et forages. Sur 168 usines de production dont 50% de plus de 30 ans nécessitent des mises aux normes.

En 2012 il a été produit 69 Mm³ pour 58Mm³ consommés, ce qui donne un rendement moyen du réseau (20 500 km) de distribution de l'ordre de 80% avec une variabilité allant de <55% à >95%. Le prix moyen de l'eau (2,17 € TTC/m³ en 2012) ne tient pas compte du renouvellement du patrimoine (taux actuel de 0,4%/an). 25% de la population n'est pas sécurisée. 70% des services n'ont pas une connaissance détaillée de leur réseau.

Quelques exemples d'objectifs du schéma :

- rendement minimal des réseaux : 85% en site urbain et 75% en site rural
- remise à niveau des usines
- abandon de la prise d'eau du Goyen (quantité insuffisante en période d'étiage), la partie extrême de l'Ouest-Cornouaille sera approvisionnée par une interconnexion avec Douarnenez complétée par le syndicat mixte de l'Aulne.
- stockage supplémentaire pour la région Quimper-Fouesnant de 1,4 Mm³ (ancienne carrière) et mise en œuvre de nouveaux forages sur Fouesnant.
- nouvelles interconnexions mais de proximité
- maintien des connexions existantes comme celle entre l'Aulne et le sud Finistérien afin de pallier le manque d'eau en période estivale du fait de l'augmentation importante de la population. Rappelons que ce n'est possible que grâce à la retenue de Brennilis en soutien d'étiage de l'Aulne pour un volume maximum de 10 Mm³)
- favoriser les économies d'eau à hauteur de 7% en 2030, soit 90 l/j/hab au lieu de 97 l/j/hab, aujourd'hui.

Manque une ambition de remise en fonctionnement des captages d'eau souterraine abandonnés pour cause d'eau brute polluée par les nitrates et autres substances qui demande une reconquête de la qualité. JP





35

FEREL – RENNES :

«Il faut pomper pour vivre et donc vivre pour pomper»

La canalisation de 95 km de long entre la retenue d'Arzal et l'agglomération rennaise constitue une orientation majeure de la politique d'alimentation en eau potable des départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

Sa mise en place est une nouvelle démonstration coûteuse de l'échec de la politique de l'eau en particulier en Ille-et-Vilaine. Elle amplifie la fuite en avant en matière de production d'eau potable, caractérisée par l'abandon croissant des ressources locales et la mise en œuvre d'interconnexions de gros gabarit et à longue distance, dont le coût financier est supporté par les pollués, toujours plus payeurs !

Cette interconnexion résulte d'études anciennes, anticipant des pénuries d'eau à échéance 2005 et 2010 qui, sauf erreur de notre part, n'ont pas eu lieu. Aller chercher de l'eau toujours plus loin, qui plus est en aval pour la remonter en amont d'un même bassin après l'avoir potabilisée, est une opération d'une rationalité plus que douteuse notamment sur le plan énergétique. Aller chercher de l'eau en aval lors même qu'on a construit en amont de Rennes un barrage de 7 millions de m³ sur la Cantache, à Villaumur, pour un coût de 21 millions d'euros et n'avoir pas depuis 20 ans pris les mesures indispensables pour pouvoir l'exploiter est incompréhensible quand on songe que l'Ille-et-Vilaine est un des départements où l'eau est parmi les plus chères de France.

Cette interconnexion, présentée comme une solution pour pallier un éventuel besoin supplémentaire en eau potable sur le bassin rennais (qui reste largement à démontrer), fait oublier deux moyens à mettre en œuvre avant tout autre : la reconquête de tous les bassins versants dégradés et l'utilisation rationnelle et complète des moyens existants, ou l'optimisation des ressources existantes.

La priorité des priorités doit porter sur la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versant du Meu, de la Cantache, et du Frémur, permettant d'utiliser les équipements existants et de fournir respectivement, 5 Mm³, 4 Mm³ et 1 Mm³ d'eaux supplémentaires.

Il est d'usage de dire que la Bretagne ne dispose pas de ressources phréatiques d'importance, il n'en demeure pas moins vrai que la quasi-totalité des usines de production agroalimentaires (aux consommations égales à des villes de moyenne importance) savent y recourir. Pour prendre un exemple en Ille-et-Vilaine : le Groupe Lactalis à Retiers pompe 500 000 m³ environ chaque année à partir de quatre forages. Procédons à toutes les recherches nécessaires pour trouver d'éventuelles nouvelles ressources souterraines mobilisables.

L'interconnexion Férel/Rennes marque l'échec de deux décennies d'une politique de l'eau et symbolise la prolongation des politiques palliatives de gestion non équilibrée et non durable de la ressource, qui ont cours depuis plusieurs décennies.

56

L'eau potable en Morbihan

L'eau potable du Morbihan est issue à 80 % des rivières et à 20 % des réserves souterraines. Les ressources principales du Morbihan sont le Blavet, l'Oust et la Vilaine. L'approvisionnement est assuré grâce à 16 usines de traitement d'eau de surface et 40 stations d'eaux souterraines. Les principales usines sont interconnectées et participent à la sécurisation et à la mutualisation de l'approvisionnement à l'échelle départementale.

La majorité des communes du département, déjà groupées en syndicats intercommunaux **SIAEP**, se sont fédérées en un Syndicat départemental de l'eau du Morbihan (**SEM**), pour mutualiser leurs moyens financiers. Celui-ci réunit aujourd'hui 232 communes sur 261 (89%). Les communes de Vannes, de Séné, de Cap Atlantique et Lorient agglomération ne s'y sont pas engagées.

Depuis le 1^{er} janvier 2012 le SEM exerce les compétences de la « production », c'est à dire de la gestion de la ressource en eau, et du « transport » par les canalisations jusqu'aux châteaux d'eau et réservoirs y compris. De plus il assure en option la compétence de la « distribution » d'eau potable pour 112 communes, soit 43% du total.

Le SEM a réalisé une interconnexion des principaux réseaux pour sécuriser l'approvisionnement général (voir carte). De plus le SEM collabore avec l'Institution d'aménagement de la Vilaine qui gère près de Férel sur la Vilaine la plus grosse usine d'eau potable de Bretagne. Celle-ci, déjà reliée au réseau du SEM, construit une connexion controversée avec le secteur de Rennes.

L'appréciation du public sur la gestion du SEM est mitigée. Les « **Usagers de l'Eau du Morbihan** », tout en reconnaissant les acquis, reprochent au fonctionnement du SEM son manque de démocratie. De fait le SEM est géré par un petit groupe d'élus autour du président, sous le contrôle superficiel de représentants des SIAEP, eux-mêmes délégués de leurs communes d'origine et sans contact avec les citoyens. Une **CCSPL** elle-même peu démocratique n'apporte pas de remède. HG

SIAEP

Syndicat intercommunal
d'alimentation en eau potable

SEM

Syndicat départemental de
l'eau du Morbihan

CCSPL

Commission consultative des
services publics locaux

Usagers de l'Eau du Morbihan

affiliée à ERB, l'association
défend les droits des usagers
et la qualité de l'eau



CARTE DE L'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE
DANS LE MORBIHAN



Les nouveaux captages prioritaires, le cas du Finistère et celui de Plabennec

Le nouveau SDAGE 2016-2021, désormais en application, a largement augmenté le nombre de captages classés « prioritaires ». En Bretagne, ils passent de 18 dans l'ancien SDAGE 2010-2015 à 56 dans le nouveau. Dans le Finistère on monte de 3 à 18. Le captage de Traon Edern en Plabennec est désormais classé prioritaire et pose problème aux élus qui sont justement en train de débiter la procédure de protection.



LES EAUX PLUVIALES ENGORGENT LE RÉSEAU.

Que veut dire prioritaires ? Il s'agit de captages destinés à l'alimentation en eau potable et qui dépassent depuis plusieurs années les normes en nitrate et/ou en pesticides. **Qu'impose le SDAGE ?** Réduire les pollutions diffuses par les nitrates et/ou pesticides sur toute l'aire d'alimentation en eau du captage. Conformément à l'article R114-6 du Code Rural, des objectifs à atteindre sont définis ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre, en indiquant les moyens techniques et financiers vis-à-vis des agriculteurs avec les aides publiques nécessaires. Les mesures correctives en agriculture sont définies par les articles R211-80 à 83 du code de l'Environnement. A savoir que le SDAGE est opposable à l'administration qui doit donc s'y conformer.

Dans le Finistère, c'est la délégation départementale de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) qui est aux manettes sur le sujet. Elle se base sur un vieil arrêté de 1993 de son règlement sanitaire départemental. En fait les règles finistériennes en matière de protection de captages d'eau potable sont nées d'un accord entre l'administration sanitaire et la FDSEA, voire un deal. Il consiste en gros à geler toute activité agricole sur un périmètre rapproché A de quelques hectares (boisement ou herbe exportée) et à « laisser faire » sur un périmètre B plus grand selon les règles agricoles en vigueur partout. C'est dire qu'en général dans le Finistère, le périmètre rapproché A est boisé et sur le périmètre B, plus éloigné mais toujours sur l'aire d'alimentation en eau, on peut pratiquer de l'agriculture intensive avec engrais et pesticides, et tous les risques de lessivage. En fait, selon l'ARS29, la protection d'un captage doit simplement éviter les pollutions accidentelles

et ponctuelles, donc pas d'activité sur le périmètre A qui procure ces risques. Sauf que dans le cas des captages prioritaires, la règle s'est étendue : toute l'aire d'alimentation (définie par l'hydrogéologue) doit faire l'objet de mesures agricoles pour réduire les pollutions diffuses. Si l'administration ne se conforme pas au SDAGE elle risque le contentieux.

Que propose Eau et Rivières de Bretagne ? Elle se base sur quelques principes :

- un périmètre immédiat clos protège suffisamment contre les pollutions ponctuelles ;
- une nappe d'eau souterraine qui alimente un captage possède les mêmes risques de pollution diffuse par les nitrates et les pesticides sur toute son aire d'alimentation ;
- il existe des types d'agriculture non-polluante compatible avec la protection de l'eau.

Eau et Rivières pense que le règlement finistérien de l'ARS est obsolète et doit se moderniser comme ceux des autres départements. Les nouveaux classements prioritaires doivent être pris en compte. La DDTM et l'Agence de l'eau doivent intervenir pour aider les collectivités à se mettre en conformité.

Partant de là, il est possible d'imaginer sur le captage prioritaire de Plabennec une agriculture adaptée sur l'ensemble du périmètre rapproché (A de 18 hectares et B de 36 hectares) qui représente l'aire d'alimentation en eau. La commune doit pour cela prendre l'initiative, avec un ou plusieurs agriculteurs locaux volontaires, de favoriser des échanges de terres pour ne garder qu'un ou deux paysans sur le périmètre, de rédiger un cahier des charges imposant des pratiques agricoles compatibles avec la qualité de l'eau (dont l'agriculture bio), avec mise en place des baux ruraux à clauses environnementales ainsi que des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) financées par la Région, de solliciter les finances publiques pour aider les agriculteurs à se convertir et à se maintenir. En outre, à l'image de ce qui se met en place à Rennes et ailleurs, il est possible d'imaginer que l'agriculteur ait aussi un contrat avec la collectivité pour fournir les cantines de produits bios sur le principe du circuit court. Une assurance de débouchés pour l'agriculteur, une assurance de qualité pour les cantines, une pédagogie possible pour les scolaires et les consommateurs en général ! Peut-on passer du rêve à la réalité sur ce captage de Plabennec qui est au stade de l'étude ?

ARS

Agence régionale de santé

DDTM

Direction départementale
des territoires et de la mer

par Jean-Yves Piriou



Entretien avec

Jérôme LE PAPE

Jérôme LE PAPE est technicien référent eau au Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère.



ERB : Jérôme, quelles sont les principales raisons pour lesquelles la bio est compatible avec une eau de qualité ?

Jérôme Le Pape : La bio c'est tout bénéf pour la qualité de l'eau et ce pour une multitude de raisons. Parmi les plus évidentes, les pesticides bien-sûr. En bio, il y a un cahier des charges qui interdit d'utiliser purement et simplement les produits chimiques et engrais de synthèse. Et ça n'est pas rien, car le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique est garanti par des organismes certificateurs externes. C'est le seul mode de production agricole qui soit autant contrôlé.

Et puis il y a l'azote, pas d'engrais minéral non plus en bio. Du coup, il y a un principe de base en bio qui est l'autonomie des fermes. L'azote est une denrée rare et très chère en bio. On est donc obligé de l'économiser. Alors on optimise le fonctionnement des sols, on apprend à bien gérer la matière organique, on pratique des rotations longues et diversifiées et ça marche. L'observatoire Agreste 2014 en Bretagne montrait des chiffres particulièrement éloquentes concernant les balances globales azotées des exploitations. Excédentaires de manière générale (entre + 14 et + 60 Kg d'azote par ha de SAU) et elle est de - 30 kg N/ha de SAU en bio, CQFD.

ERB : Il est donc possible de faire cohabiter agriculture et protection des captages d'eau. Pourquoi alors en Finistère, les périmètres A n'autorisent pas d'agriculture (même bio) ?

J.L.P. : Ça n'est pas tout à fait cela. On peut trouver de l'agriculture en périmètre A, mais les pratiques sont très contraignantes. Pour faire court ça se résume à des prairies fauchées et exportées. Le gros problème sur ces espaces est l'aspect organique. Il n'y a pas de possibilité de présence d'élevage et pas

de fertilisation organique possible. L'objectif affiché étant d'éviter toutes contaminations bactériologiques. C'est donc plus compliqué pour la bio qui interdit les engrais minéraux.

ERB : Et est-ce le cas ailleurs ? Que font nos voisins ?

J.L.P. : Non, ça n'est pas forcément le cas ailleurs. La réglementation des périmètres de protection de captages est assez différente d'une région à l'autre. De manière générale c'est l'Etat et l'Agence Régionale de Santé qui fixent le cadre réglementaire. Mais on peut observer des approches tout à fait différentes d'un territoire à l'autre. En Normandie par exemple, il existe une aire d'alimentations de captages 100 % bio. Beaucoup de périmètres rapprochés ont du pâturage extensif et des apports de matières organiques. On sait d'ailleurs très bien que les fumiers compostés assainis ne posent pas de problèmes bactériologiques. Alors pourquoi ne pas le permettre en Finistère ?

ERB : On entend régulièrement parler des exemples de Munich ou d'Evian, en quoi ces exemples sont-ils intéressants ?

J.L.P. : Ce sont des exemples intéressants car la démarche, à chaque fois, est d'agir en amont sur les pollutions. Pour le cas de Munich, la ville encourage depuis 1991 l'agriculture bio sur les 2250 ha de terres agricoles situées à proximité des captages d'eau potable. Les agriculteurs sont accompagnés techniquement et financièrement. Depuis 1991, 83 % des 2 250 ha de terres agricoles sont passés en bio et de 23, ils sont passés à 107 agriculteurs bio en 2004. Les résultats sur la qualité de l'eau sont visibles : baisse des teneurs en nitrates de 43 % et en phyto de 54 %. Le programme de soutien à l'agriculture bio coûte 750 000 euros / an au service municipal de distribution des eaux de Munich, soit moins de

1 centime d'euro par mètre cube d'eau distribuée. A titre de comparaison, le coût de la dénitrification d'une eau de plus de 50 mg/L (évitée grâce à la politique préventive de Munich) est estimé en France à 27 centimes d'euros par mètre cube d'eau distribuée. Sur le long terme, Munich réalise donc d'importantes économies en encourageant l'agriculture bio.

ERB : Que manque-t-il aux paysans pour reproduire ces exemples ?

J.L.P. : Il faut pouvoir continuer à accompagner techniquement les paysans dans des projets de conversion. Mais le changement de système vers la bio n'est pas que technique, il faut aussi lever les blocages psychologiques. Et puis vous savez, à chaque fois, dans ces exemples c'est surtout la volonté politique qui a été décisive. Mais ça bouge aussi en France où plusieurs élus se sont engagés dans des politiques volontaristes autour de ces questions. Allez voir le site eau et bio de la FNAB, il y a de beaux exemples d'actions publiques courageuses et responsables. Après c'est sûr que ça ne se fait pas tout seul et qu'il faut ouvrir des dossiers sensibles autour du foncier, de la responsabilité collective autour de la qualité de l'eau et de l'argent public dépensé à coup de milliards dans les actions curatives de dépollutions de l'eau dues aux pollutions agricoles, des questions de santé publique aussi, de relocalisation de l'alimentation, bref tous les sujets permettant un développement durable du territoire. Et là, l'agriculture bio a plus que jamais une place à jouer pour relever les défis de demain en Bretagne. Bref, je pense que ce qui pourrait vraiment marcher c'est de co-construire un projet partagé de l'agriculture, en lien avec le territoire entre les paysans, les élus et les citoyens.



De la distribution...

Depuis la Révolution française, l'approvisionnement en eau des populations est assuré par les communes, parfois regroupées en syndicats afin de mutualiser la gestion des services (les investissements réalisés sur les réseaux et ouvrages). Exception française qui s'est depuis exportée, certaines villes ont délégué ces réseaux et tout ou partie de leur gestion à des entreprises privées : c'est la délégation de service public (DSP). La décentralisation amorcée depuis 1981 n'avait pas touché à cette compétence des communes ou de leurs regroupements mais ça va changer !

Les lois NOTRe et MAPTAM prévoient le transfert, entre 2018 et 2020, des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), communautés de communes et communautés d'agglomération et métropoles de plus de 15 000 habitants. En effet, considérant que la multiplicité des structures nuit à l'efficacité du service public de l'eau, le législateur a souhaité n'en conserver que les plus importants. Ce grand redécoupage devrait diviser par 10 le nombre de services ou syndicats d'eau et d'assainissement d'ici à 2020, le réduisant à un peu plus de 3 000... Dans le même temps l'échelon communal héritera quant à lui d'une nouvelle compétence obligatoire : la GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

En 2013 les trois multinationales françaises Veolia, Suez et Saur géraient 13 400 délégations de service public ou marchés publics : administrations, entreprises privées, traitement d'eaux industrielles, poteaux d'incendie..., voire de services en régie (sous-traitance d'interventions techniques comme la recherche de fuites).

L'essentiel de leur chiffre d'affaires (4,9 milliards d'euros pour les DSP et 0,4 milliard d'euros pour les marchés publics) vient de près de 10 000 contrats de DSP eau et assainissement dont environ 700 à 800 arrivent à échéance chaque année (et sont reconduits à 80%)

Le transfert de compétence des communes vers les EPCI aura certainement pour effet d'augmenter la part des services sous DSP, au détriment de régies.

NOTRe

Nouvelle Organisation
Territoriale de la République

MAPTAM

Modernisation de l'action
publique territoriale et
d'affirmation des métropoles

GEMAPI

Gestion des milieux
aquatiques et de prévention
des inondations.

La distribution de l'eau en chiffres

25 000

services d'eau communaux ou intercommunaux

2 300

syndicats d'eau

69 %

de ces services d'eau sont gérés en régie,
essentiellement de tout petits services, regroupant
quelques centaines ou milliers d'usagers.

Des géants de l'eau

Au nombre d'usagers desservis, la gestion privée sous forme de délégation de service public (DSP) par Veolia, Suez et Saur représente 61 % de la population française pour l'eau et 53 % pour l'assainissement. Les délégations de service public confiées à des entreprises privées sont donc majoritaires dans les communes et syndicats de plus de 1 500 habitants.

La Société Publique Locale

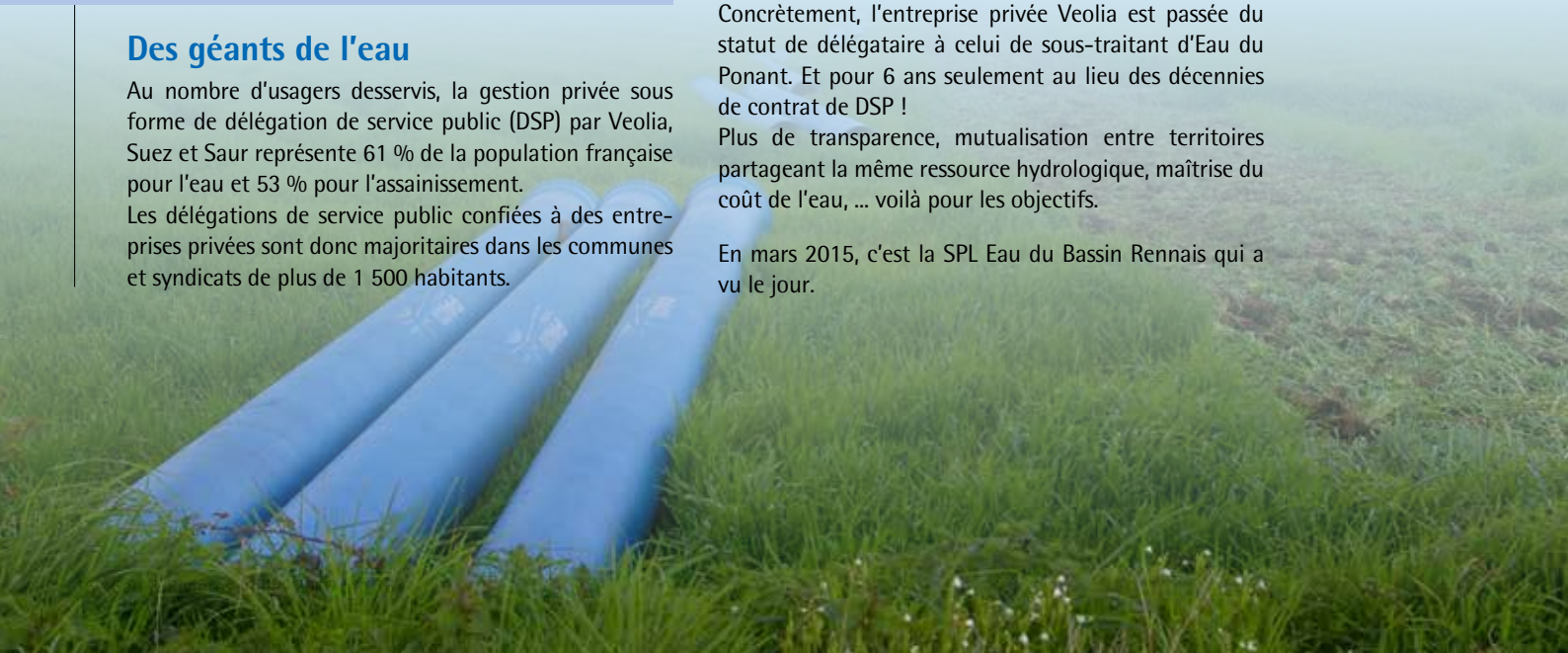
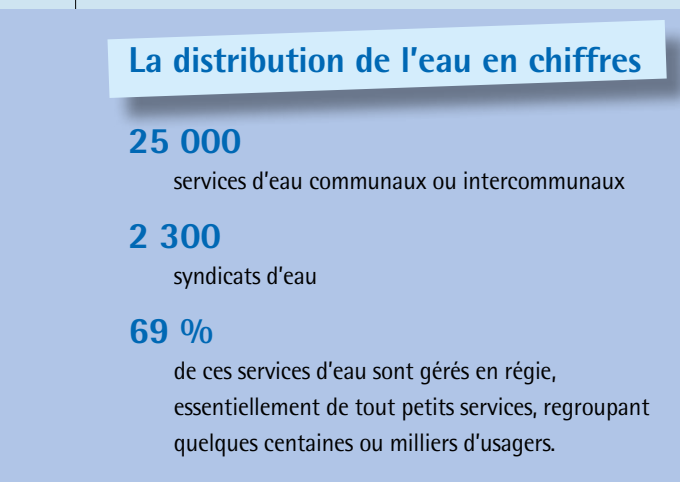
Eau du Ponant, première société publique locale en France dans ce domaine, gère la distribution de l'eau potable et l'assainissement de la région brestoise depuis 2012. Ses cinq collectivités actionnaires (Brest Métropole, SIDEPA de Landerneau, Syndicat de Kermorvan, Syndicat du Chenal du Four et Ile Molène) réunissent 25 communes, 76 500 abonnés et 260 000 habitants, soit le tiers des finistériens et affichaient la même envie d'accentuer la maîtrise publique des services d'eau.

13 autres collectivités font appel à Eau du Ponant dans le cadre de contrats de prestations : ingénierie publique, travaux, astreinte... Ces collectivités sont également actionnaires de la SPL et siègent à l'Assemblée générale d'Eau du Ponant.

Concrètement, l'entreprise privée Veolia est passée du statut de délégataire à celui de sous-traitant d'Eau du Ponant. Et pour 6 ans seulement au lieu des décennies de contrat de DSP !

Plus de transparence, mutualisation entre territoires partageant la même ressource hydrologique, maîtrise du coût de l'eau, ... voilà pour les objectifs.

En mars 2015, c'est la SPL Eau du Bassin Rennais qui a vu le jour.





Entretien avec

Céline MANDON

Céline Mandon est membre d'Eau & Rivières et de l'association brestoise AE2D, Agir pour un environnement et un développement durable. Elle participe à ce titre à la Commission consultative des services publics locaux dans laquelle elle représente les usagers.



ERB : En 2012, la gestion de l'eau a été confiée à Eau du Ponant. Pourquoi ?

Céline Mandon : La volonté de Brest Métropole était de trouver un dispositif sans gestion directe. Il y a eu une opportunité législative, une aubaine de calendrier, avec la loi sur les SPL. L'action menée entre 2008 et 2012 par le collectif en faveur d'un retour en gestion publique n'a malheureusement pas pu peser sur le choix du mode de gestion en tant que tel. Mais il a compté notamment pour inciter des élus à demander des comptes à Veolia, après 25 ans de Délégation de Service Public. Il s'agissait de donner quelque gage d'un contrôle du délégataire. Mais il n'est pas prouvé que les investissements en matière de réseau notamment aient été à la hauteur des provisions financières faites par Veolia. C'est sur ces bases qu'a été lancée la SPL.

ERB : 4 ans après, quel bilan en tires-tu ?

C.M. : Les élus de Brest Métropole sont certainement plus en capacité de connaître la situation économique des services de l'eau et de l'assainissement. Pour les associations, je constate que le partage d'informations n'est pas établi. Sans pencher pour une suspicion systématique, la vigilance citoyenne a encore tout son sens compte-tenu du défaut de transparence sur les coûts de gestion, les investissements et donc sur le prix de l'eau. D'autant plus pour AE2D qui avait voté (vote consultatif en CCSPL) contre le choix d'un mode de gestion par SPL, et reste pour cet « affront » à la porte du conseil de l'eau mis en place par Eau du Ponant. Certes le décideur est public, en l'occurrence les actionnaires de la SPL sont des collectivités, mais Eau du Ponant est bien un opérateur privé qui sous-traite une partie de ses prestations à Veolia. Il s'agit d'une externalisation de services publics (pour mémoire, sous la forme d'une concession de 99 ans). Sans surprise, la cour des comptes a relevé des points à améliorer. A suivre.

Eau du Ponant a une démarche de promotion de la consommation d'eau

du robinet. A ce sujet, nous avons un grief sur un aspect essentiel : pour le moment la collectivité et son concessionnaire se refusent à faire le lien ici entre la qualité de l'eau dans le milieu, à l'échelle du bassin versant, et le coût que représentent les dépollutions pour rendre l'eau « potable ». Or la qualité sanitaire de l'eau au robinet détermine pour partie nos factures. Les usagers domestiques ne sont pas responsables de la présence de certains polluants dans l'eau des rivières. Là aussi, les associations de protection de l'environnement ont un travail à poursuivre.

ERB : Que gagne-t-on par rapport à une participation à la CCSPL ?

C.M. : La CCSPL est une obligation assignée à une présidence de collectivité compte-tenu de la décision politique de déléguer des services publics à des entreprises ; une obligation d'accès du public à des informations. L'avis n'y est que consultatif et à ce jour les associations n'ont été mises à contribution que dans des délais très courts, par exemple sur les règlements de services. La participation en CCSPL permet un contact légitimé avec certains intervenants et permet d'accéder parcimonieusement à des documents ou données. Les associations peuvent faire entendre des points de vue, mais une argumentation constructive, en environnement, n'est que rarement entendue ; en général, ce sont les contraintes réglementaires ou les strictes considérations coûts/bénéfices.

ERB : Un comparatif publié dans le magazine Que choisir donnait l'eau brestoise parmi les plus chères de France. Qu'en dis-tu ?

C.M. : Que UFC que choisir a des données intéressantes et fait du gros boulot ! Sur ce sujet si on peut connaître les tarifications et pondérer les contextes géographiques, il est en revanche difficile de comparer les prix de l'eau sans éléments sur les coûts de gestion. Et sans connaître le niveau d'investissement pluriannuel nécessaire en matière d'usine et de réseau. A Brest Métropole, le prix

pose question d'autant que l'abonnement (part fixe) y est moins élevé qu'à Rennes par exemple. Dans ce sens, une transparence sur l'économie générale des services et sur les coûts est un impératif pour légitimer le « prix de l'eau ».

ERB : Le dossier de la tarification progressive, ça avance ?

C.M. : La question de la tarification est tout d'abord LE contre exemple à ma réponse au sujet de la CCSPL. Car un groupe de travail a en effet été constitué en 2016. Alors, pas sur la tarification sociale et écologique demandée par AE2D notamment, mais sur une « politique sociale » sous la forme d'un dispositif d'aide au paiement de la facture d'eau. Le 1^{er} dispositif mis en œuvre dans le cadre de l'expérimentation permise par la loi « Brottes » est un dispositif curatif appuyé sur le Fonds de Solidarité Logement traité par le Département. Brest Métropole annonce vouloir redéfinir ce dispositif et associe les associations, travailleurs sociaux, BMH, etc à la réflexion. AE2D participe à ce groupe et appuie un changement vers un dispositif préventif. Mais cela reste partiel, ce travail ne doit être qu'une étape dans une redéfinition globale de la tarification. Parmi les priorités que nous demandons :

- une distinction entre les usages domestiques et les usages professionnels et commerciaux
- une mise en cohérence de la tarification pour ce bien vital et un soutien aux économies d'eau avec
 - Volume d'eau considérée comme vitale : prix « symbolique », voire gratuit
 - Volume d'eau dite « de confort » à un prix cohérent
 - Application d'un tarif progressif significatif pour la tranche supérieure (incitation à l'économie)
 - Travail sur les récupérations d'eaux usées pour des usages non potables, comme les espaces verts par exemple.
 - Refus de coûts induits dispensables, comme la télé-relève

La poursuite du travail entre associations est appelée à perdurer sur de nombreux sujets communs !

CCSPL
Commissions
consultatives des
Services publics locaux

BMH
Brest métropole
habitat



Approvisionnement en eau potable des populations : les 12 propositions d'Eau & Rivières

Pour changer la « culture » du risque pénurie et éviter des investissements coûteux et dommageables pour l'environnement (barrages, interconnexion,...).

Inverser la perception des phénomènes de restrictions temporaires (à l'instar du phénomène inondation)

- **Conception d'un Plan de Prévention du Risque** qui donne les priorités en cas de pénurie. Effort de formation des élus, des services de l'Etat, des professionnels du tourisme...
- Effort d'**information et de sensibilisation des populations** lors d'épisodes cruciaux.

Développer de l'urbanisation durable

- **Réaliser une cartographie** identifiant l'ensemble des zones déficitaires du point de vue de l'AEP et contraindre par les SCOT les constructeurs à fournir dans le permis de construire les garanties d'une construction hydro-économe en zone déficitaire,
- **Favoriser techniquement et financièrement le recyclage d'eau de pluie** dans les lotissements communaux ou les logements collectifs communaux et favoriser l'inscription de matériel hydro-économe dans les marchés publics,
- Créer un **Palmarès annuel des communes autonomes** avec remise de prix,
- **Protéger les zones humides** qui stockent et relarguent l'eau progressivement dans l'année et contribuent à « lisser » les phénomènes d'étiage,

Mieux consommer

- Sensibiliser l'opinion sur **les nouvelles technologies et les comportements hydro-économiques**, notamment en mobilisant mieux les eaux pluviales chez les particuliers, et en développant les toilettes sèches chez les particuliers, les campings et bâtiments communaux.
- **Etablir des cartes de pression** dans toutes les communes de plus de 5000 habitants et installer des réducteurs de pression en conséquence,
- **Redéfinir une tarification juste** : symbolique voire gratuite pour les usages vitaux, puis cohérente pour les usages de confort et enfin dissuasive pour les gros consommateurs,

Augmenter les ressources

- Atteindre les 100 % de mise en œuvre des **périmètres de protection** et mettre en œuvre un plan départemental d'identification et de remise en service des ressources abandonnées ces 30 dernières années,
- **Donner les moyens aux petits syndicats privés** d'adduction d'eau de protéger leurs captages,
- Permettre et soutenir **le développement d'une agriculture adaptée** sur les aires d'alimentation de captage
- Faciliter la prospection et mise en œuvre de **nouveaux forages d'adduction publique** et de nouvelles prises au fil de l'eau et rouvrir 10 captages abandonnés par an en Bretagne.



Jardiner, composter, recycler

Depuis vingt ans, l'association investit pour favoriser le jardinage au naturel et permettre aux jardiniers de s'affranchir des pesticides. Eau & Rivières franchit un nouveau cap en organisant des formations adultes et en accompagnant ces formations d'un classeur pédagogique liant trois enjeux majeurs : le jardinage, le compostage et le recyclage.



LES MAINS DANS LA TERRE, LE MEILLEUR MOYEN
DE DÉCOUVRIR LE JARDINAGE !



(SE) FORMER AU JARDINAGE AU NATUREL,
C'EST AUSSI EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX OUTILS.

Un accompagnement nécessaire

Le jardinage se transmet bien souvent par mimétisme avec le risque de voir se perpétuer des pratiques nocives pour la santé des jardiniers, mais également de ceux qui vont consommer les légumes, du voisinage, sans compter les effets non négligeables sur la qualité de l'eau et la biodiversité. Jardiner sans pesticides peut se «décréter» mais avec très peu de chance de succès. Changer de pratique nécessite un accompagnement, des savoir-faire, des outils, des conseils. Cet accompagnement, l'association l'a pris en main en créant un classeur pédagogique tout public pour apprendre à jardiner avec les enfants et en proposant des formations. Ces dernières ont été dans un premier temps orientées vers les agents des collectivités et s'ouvrent petit à petit aux individuels. La ville de Lannion et la communauté urbaine de Lamballe ont ainsi franchi le pas et envoyé en formation leurs personnels pour qu'ils développent ensuite des activités jardinage au sein des établissements sur le temps scolaire ou péri-scolaire.

Les formations et le classeur

Pour acquérir les savoir-faire de base du jardinage sans chimie, l'association privilégie des formations de deux jours consécutifs auxquelles il est proposé une journée supplémentaire d'accompagnement pour les collectivités afin d'aider les agents qui ne sont pas des professionnels du jardin ou de l'animation à résoudre des problèmes techniques ou pédagogiques. A l'issue de la formation les stagiaires peuvent partir avec un classeur pédagogique complet présentant les caractéristiques du jardinage avec des enfants, les principes du jardinage au naturel, les principales techniques de jardinage et proposant des fiches

d'activités et des fiches de culture. Ce classeur fait la part belle au compostage et au recyclage. En matière de déchets verts, la Bretagne fait partie des mauvaises élèves de la classe avec 172 kg/habitant (soit 25% des déchets ménagers) contre 75 kg/habitant au niveau national. Ces déchets verts encombrant les déchetteries, coûtent cher à la collectivité sans parler du transport globalement polluant alors que transformés en compost localement, ils nourrissent le jardin et contribuent à une bonne qualité du sol. Concernant les autres déchets, le classeur et les formations mettent en avant la réutilisation des pots de yaourt, des barquettes, des bouteilles... qui encombrant nos poubelles et qui remplacent aisément les godets, les pots, les étiquettes et les mini-serres par exemple... Pour recycler, il faut savoir sortir du cadre, un contenant plastique quel qu'il soit est un godet qui s'ignore.

Le jardinage à la fois finalité et moyen

Il est bien entendu qu'on jardine pour obtenir des fleurs, des légumes, un espace qui plaît à nos yeux ou à notre cœur. Mais jardiner c'est bien plus que ça. C'est découvrir la reproduction des plantes, le cycle de vie de nombreux animaux comme les papillons ou les coccinelles, apprendre le cycle de la matière comme celui de l'azote si cher à notre association, c'est découvrir la gestion de l'eau, c'est s'intéresser à la santé, à l'alimentation, c'est développer l'intergénérationnel, l'écocitoyenneté sans oublier qu'un jardin est un formidable espace de créativité, de liberté, voire de résistance. Au jardin tout est apprentissage !

Vincent Lefebvre



Le classeur comprend :
une présentation des principes du jardinage au naturel; les principales techniques de jardinage, des fiches d'activités et des fiches de culture.
A commander auprès du CRIR ou des antennes

Formations
à la demande
pour les collectivités.



La coulée verte

C'est une jeune association écologiste, pour la préservation de l'environnement et la qualité de la vie des habitants-e-s du Relecq-Kerhuon ; elle débute ses actions par la défense du ruisseau emblématique de Coatmez.

La commune du Relecq-Kerhuon, la deuxième plus dense du Finistère avec 12 000 habitants pour 643 ha, voit grignoter ses derniers espaces naturels pour intensifier l'habitat ; ce malgré les schémas de cohérence territoriaux censés concilier tous les éléments essentiels pour l'avenir, dans l'intérêt général de tous les êtres vivants ! Ce ruisseau de Coatmez, en coulée verte jusqu'à l'intersection avec la voie ferrée, poursuit sa course dans le cadre remarquable du manoir de Lossulien (monument historique classé), traverse la zone humide de Camfrou et se jette dans l'Elorn. De part sa situation en zone urbaine, il est rendu quasiment inaccessible (busage) et de plus en plus soumis, comme bien d'autres cours d'eau, aux dégradations liées à l'activité humaine : pollutions, perte de biodiversité, érosion, etc.



LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION LA COULÉE VERTES ACCOMPAGNÉ D'UN ANIMATEUR D'EAU ET RIVIÈRES DANS LE PARC DU MANOIR DE LOSSULIEN. UNE OASIS DE NATURE DANS UN ENVIRONNEMENT ULTRA-URBAIN.

Et PAN !

Aujourd'hui, en pleine révision du SCOT, un projet de modification des conditions de franchissement de la voie ferrée Brest-Paris, la suppression du passage à niveau PAN 306, impacterait de manière définitive les derniers tronçons du ruisseau de Coatmez. La création de cette nouvelle route (avec une fréquentation quotidienne de plus de 5000 voitures et 400 poids lourds) empièterait sur le ruisseau ; la mise en œuvre est prévue dès 2018.

La coulée verte, couloir de biodiversité !

Un groupe de citoyens, dont certains sont engagés dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la commune, se mobilise pour appréhender cette situation préoccupante et sensibiliser les habitants à la conservation de leurs espaces naturels.

Une première balade-découverte, associant Eau & Rivières, a rassemblé une soixantaine de personnes le

dimanche 20 mars pour la Journée mondiale de l'eau. Elle a permis aux participants de mieux appréhender cette « coulée verte » et son environnement, véritable « poumon vert » de la commune, qui assure des fonctions climatiques essentielles et des fonctions « refuge » pour la biodiversité littorale et urbaine, véritable filtre de dépollution et soupape en cas d'inondation !

La toute nouvelle association La Coulée verte s'inscrit dans l'esprit du mouvement des « Villes en transition » et a rejoint Eau & Rivières pour la préservation, voire la renaturation, du ruisseau de Coatmez et ainsi répondre aux enjeux de notre temps.

Contact

06 22 70 51 35
lacouleeverte@laposte.net / lacouleevertelrk.over-blog.com



Asso 56 – L'APRC, Association pour la Protection de la Rivière de Crac'h

Elle vise à protéger l'environnement de la Rivière de Crac'h : qualité de l'eau, paysages, qualité de vie... Créée en 1973, elle comprend environ 200 personnes des communes de Crach, Carnac, La Trinité sur mer et Saint Philibert.

L'association vient d'obtenir un agrément par l'Etat au titre de la protection de l'Environnement, lui permettant d'être plus efficace : elle sera systématiquement consultée ou pourra se constituer partie civile.

Une brochure sur la qualité de l'eau du Crach sera publiée en septembre 2016, avec l'IFREMER, le Syndicat Mixte du Loch et du Sal, les professionnels et les communes concernées. Car, depuis 23 ans, l'APRC prélève chaque semaine l'eau du Gouyanzeur et analyse ses qualités physico-chimiques. Cette rivière était en effet identifiée comme la première source de pollution « amont », mais il y en a d'autres... également surveillées. La rivière de Crach est bien surveillée !

Contact : APRC – Chez Marc Noyelle – 13 La Pierre Jaune – 56470 La Trinité sur mer
marcnoyelle@gmail.com – 06 77 03 18 35 – <http://rivierecrach.fr/>



PARTIE NORD DE L'ESTUAIRE DE LA RIVIÈRE DE CRAC'H, À PARTIR DE LA PIERRE JAUNE.

Asso 22 – La toilette du Gouët

Le comité de défense de la vallée du Gouët organisait fin mai un chantier d'entretien du Gouët. Non seulement il était question de s'occuper de la végétation de ses berges, mais aussi de ramasser les déchets qui jonchaient ses abords. Pour mener à bien cette opération, le comité a su mobiliser toutes les forces vives associatives. Le résultat a été au rendez-vous. La diversité et le volume des déchets ramassés ont confirmé que cette action était justifiée. Il est d'ailleurs question de renouveler ce genre d'action sur un autre secteur de la Vallée. Y a plus qu'à !



LE TAS D'INCIVILITÉS RAMASSÉES.

ASSOCIATIONS : Elles nous ont rejoints

Kan An Dour	Lannilis (29)
Sauvegarde du patrimoine du Domaine de la Massaye	Bruz (35)
Association pour la protection de la rivière du Crac'h	La Trinité-sur-Mer (56)
Attention Mines	Silfiac (56)

Elles nous renouvellent leur confiance

AAPPMA Lanvallon	Pléguen (22)
AAPPMA LANNION - La Gaule Lannionnaise	Lannion (22)
De la source à la mer	Binic (22)
Objectif Emploi Solidarité	Quimper (29)
Bretagne Vivante SEPNE	Brest (29)
Agriculteurs Bio de Cornouaille - ABC	Riec-sur-Belon (29)
Association Au fil du Queffleuth et de la Penzé	Pleyber-Christ (29)
Maison de la Bio 29	Daoulas (29)
ADEL	Logonna-Daoulas (29)
Chlorophylle	Saint-Médard-sur-Ille (35)
La Gaule Antrainaise	La Chapelle-Saint-Aubert (35)
La Vigie	La Trinité-sur-Mer (56)
Optim ISM	Riantec (56)
Usagers de l'eau du Morbihan	Saint-Gildas-de-Rhuys (56)
Nature et Patrimoine en Centre Bretagne	Plouray (56)
Perche Avenir Environnement	Perche-en-Nocé (61)



RÉGION - Assemblée Générale

Cent trois adhérents ont participé le samedi 30 avril dernier à l'assemblée générale annuelle de l'association qui se tenait à Chartres de Bretagne (35).

Au rapport moral du président Dominique AVELANGE évoquant « *une année 2015 dense où notre vigilance et notre militance n'ont pas faibli* » a succédé une présentation à plusieurs voix du rapport d'activité, salariés et adhérents exposant les points forts actions menées par l'association en 2015. Les projets miniers, le grignotage des zones humides, la gestion des aquifères souterrains notamment dans le contexte du changement climatique ont fait l'objet de plusieurs interventions des adhérents. Les difficultés survenues dans la gestion interne de l'association, évoquées par le président appelant à « *jouer collectif* » ont suscité de nombreuses réactions avant les votes.

L'après-midi était consacrée à l'analyse de la politique nationale de protection de l'environnement. Tour à tour, Denez L'Hostis, président de notre fédération France Nature Environnement, et Me Sébastien Le Briero, avocat spécialisé dans le droit de l'environnement, ont relevé les lacunes et les régressions qui marquent d'un carton rouge une politique gouvernementale timorée. Celle-ci, faisant la part belle aux lobbies économiques, ceux du transport routier comme ceux de l'agriculture intensive ou de l'élevage industriel, a été vivement dénoncée par les adhérents comme par les responsables d'associations locales, dont beaucoup ont exprimé leur amertume. GH



JEAN-LUC TOULLEC POUR BRETAGNE VIVANTE, DOMINIQUE AVELANGE POUR EAU & RIVIÈRES ET DENEZ L'HOSTIS POUR FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, UNE BELLE BROCHETTE DE PRÉSIDENTS À LA TRIBUNE D'EAU & RIVIÈRES !

22 - À force de taper sur le clou, on finit par l'enfoncer

Nos interventions répétées pour améliorer le traitement des eaux usées de l'agglomération guingampaise (et donc leurs rejets) ont porté leurs fruits. Pour le projet d'autorisation préfectorale de la laiterie Entremont, alors que le rejet de phosphore vers la station d'épuration de Grâces était prévu à hauteur de 40 kg/jour, il est limité à 30 kg/jour. Pour les deux stations de Guingamp, le rejet actuellement autorisé de 15,2 kg de phosphore par jour en période estivale passe à 4,25 kg/jour, ce qui permet au Trieux d'atteindre le bon état écologique. L'arrêté préfectoral réglementant la station de Pont-

Ezer est complété comme nous l'avions demandé par la prescription suivante : « *à l'issue du programme de travaux, tout déversement d'eaux usées brutes, à l'exception de situation météorologique exceptionnelle, est interdit* ». La persévérance, ça paie !

22 - Les deux, mon capitaine !

Ce n'est pas le tout de sortir le petit patrimoine de la végétation afin qu'il soit (re)découvert par le plus grand nombre. Il est aussi bon de connaître son usage. Abreuvoir ou lavoir ? C'est l'énigme face à laquelle se sont retrouvées les bonnes volontés qui ont curé ce point d'eau aménagé et débroussaillé ses abords à Ploumagoar (22). Ils ont dégagé un caniveau en pierre de taille amenant l'eau dans un bac circulaire profond et étroit avant qu'elle n'arrive dans le bassin principal. Les témoignages des anciens ne tranchent pas. Alors abreuvoir ou lavoir ? Les deux, mon capitaine !



EN BORDURE DU SENTIER DE RANDONNÉE COMMUNAL, ON NE RATE PLUS CE POINT D'EAU.

22 - On bricole au p'tit déj'.

Lors de la fête du lait bio à la ferme du Goazio à Pomerit-Le-Vicomte, les enfants ont pu goûter à la pratique des jouets buissonniers. Couronnes de fougères, tressage et bateaux de joncs... finalement rien de bien compliqué, il fallait juste essayer. Les bidons sont partis remplis et les mains sont devenues un peu plus agiles.



DES PARENTS AUSSI ATTENTIFS QUE LES ENFANTS.



22 - Une formation aux zones humides à Plounérin

Un petit groupe d'adhérents a appris le 11 juin à caractériser une zone humide par la botanique et la pédologie, dans la riche zone de l'étang du Moulin Neuf à Plounérin. Formation théorique le matin, pratique l'après-midi. Daniel Philippon apportait sa science des plantes, Henri Girard faisait les sondages à la tarière. Une formation ERB utile pour repérer les zones humides et lutter contre leur destruction. HG



RECONNAISSANCE DES ZONES HUMIDES :
RIEN NE VAUT LA PRATIQUE !

29 - Un réseau de chaleur pour les chinois

Dans le Poher, lorsque nos élus ont une mauvaise idée, ils la poussent jusqu'au bout. Ainsi, ils s'entêtent à brûler nos déchets ménagers bourrés de plastiques dans une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM). C'est toujours plus facile que de mettre en place une politique ambitieuse de réduction des déchets ou de soutenir la ressourcerie locale.

De même, le **SIRCOB** préfère investir dans un réseau de chaleur, détruisant au passage une zone humide, pour alimenter l'usine Synutra de lait en poudre à destination du marché chinois. Les déchets d'une partie de la Bretagne contribueront ainsi à la production d'une énergie qualifiée de « renouvelable » (et oui, ils osent tout) par les services de la préfecture et du SIRCOB. Quand l'industrie agro-alimentaire et l'incinération s'associent, ça promet un bel avenir au Centre Bretagne. AH

29 - A la croisée des Eaux Kemperle

Durant le mois d'avril 2016, l'exposition de photos « le temps de la loutre » a été installée dans la prairie des Goretz à Kemperle. Une quinzaine de photos de grand format ont été très appréciées par les 150 pêcheurs qui quotidiennement pêchent le saumon dans cette prairie. De nombreux Quimperlois fréquentant régulièrement ce parc naturel ont été ravis de découvrir un animal quasi inconnu. Une ballade découverte des bords de l'Ellé (flore

et faune) était organisée avec nos amis de Bretagne Vivante en présence de plusieurs associations environnementales et cadre de vie locales. Le film "le banquet des loutres" a attiré près d'une centaine d'amateurs souvent très éclairés comme évoqué pendant les échanges animés par **GMB**. Plusieurs contacts ont été pris pendant cet événement avec des acteurs locaux qui ont ensuite prêté leur voix à l'association qui collecte depuis 2013 des témoignages vidéo (visibles sur YouTube/ « à la Croisée des Eaux » et sur le site de l'association). Ces regards croisés sur la rivière permettent de mieux connaître les usagers de la Laïta, l'Ellé et l'Isole et le rôle du **SAGE**. DT



« LES AMATEURS DE VIDÉO À L'ACTION ! »

29 - Les écovolontaires ramènent leurs fraises !

À l'occasion de la Fête de la Nature, l'antenne brestoise s'est mobilisée les 21 et 22 mai. Le samedi après-midi, une douzaine de courageux ont suivi Mickaël au cours d'une balade pluvieuse le long de la Penfeld, découvrant la rivière, ses habitants, son rôle pour la production d'eau potable ou encore les opérations de renaturation réalisées par Brest métropole.

Le soleil était de retour le dimanche au Conservatoire botanique où les écovolontaires brestois avaient décidé d'organiser une disco soupe pour sensibiliser dans la bonne humeur sur le gaspillage alimentaire. Après avoir récupéré des fruits et légumes invendus en marchés et magasins bio, ils ont installé leur stand au milieu de l'événement, en face de Mickaël qui présentait lui les petites bêtes de la rivière. Le stand était donc composé d'ateliers épluchage, découpage, coin lavage et cuisson des légumes et de 2 blenders à vélo (prêtés par les biocoops Kerbio et La clef des champs) pour mixer smoothies et soupes sans électricité en pédalant au son de la fanfare. Objectif zéro déchet atteint ! KR



« PÉDALER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ! »

SIRCOB

Syndicat Intercommunal de
Répurgation du Centre-Ouest
Bretagne

GMB

Groupe mammalogique Breton

SAGE

Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux



29 - Kerjouanneau ton univers impitoyable

Suite et pas fin.... L'eau coule toujours dans le Kerjouanneau, hélas le reste aussi (bactéries *E Coli* animales et humaines, hydrocarbures, macro déchets divers...). Un sentier de randonnée longe ce ruisseau, la nature y est belle, le plus grand parc naturel de la ville de Quimperlé, presque ignoré de tous donc totalement délaissé. Surtout, ne baissez pas les yeux, vous seriez obligé de pleurer, et vos yeux ne verront pas tout. Bouchez parfois votre nez. Un égout urbain à ciel ouvert.

Incroyable ! Après avoir établi un diagnostic remis aux autorités en mai 2015, les bénévoles de l'association ont organisé ce printemps un point presse au beau milieu de ce cours d'eau délaissé. « *Nous avons remis entre les mains des élus et de Daniel Le Bras, président du Smeil (Syndicat mixte Ellé Isole laïta) et élu chargé de l'eau, ce rapport, il y a un an, mais rien n'a bougé. Nous les avons relancés et avons tout transmis* », se désole Didier Tanguy.

Une opération de nettoyage pourrait être effectuée par des volontaires, des travaux d'intérêt général... mais ne pourrait se faire sans aide de la ville tant les volumes à collecter sont importants. Une chose est sûre on ne pourra pas ramasser les *E Coli* et le pétrole avec des gants et des sacs plastique. Il faudra donc que les rejets des entreprises du coin (Leclerc, Bigard,...) soient expertisés ainsi que les réseaux de collecte d'assainissement, la qualité des coquillages à la côte est à ce prix. DT



POINT PRESSE IN SITU POUR DIDIER ET DANIEL.

29 - EDM ça va mieux !

Henri est un éleveur de porcs comme il n'en existe sans doute que en Bretagne, parti de peu le voilà aujourd'hui à la tête d'un élevage de plusieurs milliers de porcs et la réussite faisant, maire de sa commune et même vice-président de la commission locale de l'eau. Jean-Yves est un pêcheur comme il n'en existe sans doute qu'en Bretagne, né au bord de la rivière Elorn, il est au chevet de celle-ci depuis plus de 40 ans et a ramassé plus de truitelles mortes, victimes de pollutions, que n'importe qui d'autres sur la vallée. Mercredi en CLE Jean-Yves a lu un texte à l'intention d'Henri « pour la quatrième fois en 5 ans le ruisseau de ta commune a subi une pollution avec mortalités de poissons, dont

3 ayant pour origine le même élevage [...] » et de lui demander « d'en tirer les conclusions qui s'imposent . » Henri s'est contenté de répondre « Tu joues comme un Ayatollah tu l'auras pour ta gueule ». Henri est toujours vice-président. Jean-Yves pêche.



© ERB

35 - Un cours d'eau débarrassé de ses déchets

La Fête de la nature est un événement national auquel participe la ville d'Acigné pour la deuxième fois. Cette année, une collaboration s'est installée entre la ville, le syndicat du bassin versant du Chevré et Eau & Rivières. Rendez-vous est donc été pris le 20 mai au matin pour débarrasser les berges de la rivière du Chevré de ses déchets. Armés de bottes, gants, pinces à déchets et sacs poubelles, les volontaires de l'action ont nettoyé les abords du cours d'eau sur un parcours déterminé en amont. Quelques surprises les attendaient : un petit vélo s'était retrouvé en plein milieu de la rivière, ainsi qu'une brouette, un plot de chantier et même un caméscope ! L'activité a rassemblé une quinzaine de personnes dans la convivialité et la bonne humeur. Un tri a, par la suite, été réalisé par la ville d'Acigné. Une bonne action et un partenariat à renouveler au plus vite ! LP

35 - A Guignen, les porcs ne savent plus à quels "sains" se vouer

Le 18 décembre 2015, des adhérents locaux de Libre Canut et d'Eau & Rivières se sont rendus sur le terrain dans la commune de Guignen pour examiner le dossier d'enquête publique relative à l'autorisation au titre des ICPE d'agrandir un élevage porcin du bien nommé GAEC des Porcs Sains (3519 équivalents-animaux). Ils ont déposé leurs remarques après un tour de plaine qui a permis de relever les anomalies du plan d'épandage. Dans une première conclusion le 22 février 2016, le commissaire enquêteur donne un avis favorable assorti d'une réserve : « *je constate que le pétitionnaire a reçu de la part de la population (pour environ 50 % de ceux qui se sont déplacés) un accueil favorable. Ses choix et orientations s'inscrivent certes dans le cadre d'une agriculture moderne respectueuse de la réglementation sur l'environnement allant même au-delà en valorisant une production de qualité. Il propose des solutions en*



matière de protection des zones humides et particulièrement en retirant du plan d'épandage certains îlots sensibles mais je considère qu'il faut aller plus loin. »

« Le GAEC devra proposer un nouveau plan d'épandage plus respectueux des zones humides. »

Après une demande de conclusion motivée, un deuxième avis du commissaire enquêteur du 19 avril 2016 s'avère défavorable. *« J'ai pu constater de visu, particulièrement dans les zones les plus en pente du projet, aux abords principalement des cours d'eau et points d'eau, fort nombreux, la présence d'une flore courante en zones humides. Ceci est source d'interrogation de ma part car il n'existe pas de cartographie officielle référant lesdites zones humides sur le secteur concerné. » « Il existe également dans la proximité immédiate du GAEC des Porcs Sains d'autres élevages de nature, par effets cumulés, à possiblement impacter l'environnement. »* Des propos de bon sens confirmant nos dépositions, mais qui n'ont pas été suffisants pour infléchir une position majoritairement favorable en CODERST. JP

35 - Air et Eau à Saint Malo

La conférence organisée par le groupe ERB du secteur de Saint Malo (en cours de constitution) le 18 mai 2016 a rassemblé plus de 50 personnes venues dialoguer avec le docteur Jean-François Deleume, représentant d'Eau et Rivières au Plan régional santé environnement. Après une présentation de la situation concernant les particules fines, l'ammoniac et les pesticides qui se retrouvent dans l'air, puis dans l'eau, les spécificités de la zone de Saint Malo ont été évoquées. De nombreuses interventions ont souligné les interrogations, voire les inquiétudes, relatives aux activités de la zone portuaire, notamment dans le domaine de l'agrochimie, et aux activités agricoles de la zone légumière. Quelles conséquences sur la qualité de l'eau et de l'air, quel impact sur la santé des populations ? Les nuisances olfactives ont été mises en exergue, de même que l'absence de plan de prévention des risques industriels à Saint Malo. Du travail en perspective pour le groupe ERB Nord 35. JP



© Marie-Pascale Deleume

56 - Au fil du Blavet

Samedi 25 et dimanche 26 juin avait lieu dans l'eau et sur les rives du canal, en plein cœur de Pontivy, l'événement « Au fil du Blavet ». Cette 1^{ère} édition à la fois sportive et culturelle a rassemblé les clubs sportifs comme l'Espoir nautique pontivyen, le Pontivy Triathlon, le club de canoë-kayak mais aussi l'APPMA de Pontivy,

la fédération de pêche du Morbihan et Eau & Rivières de Bretagne. Pendant deux jours Céline Robert, l'animatrice pédagogique et les bénévoles locaux ont pu faire découvrir aux visiteurs la biologie des différentes espèces de poissons d'eau douce par le biais de jeux, de puzzle en bois et de l'exposition « les poissons de nos rivières ». Brochet, gardon et perche présents dans notre aquarium ont également animé le stand pour le plus grand plaisir des enfants ! L'occasion d'en savoir plus sur ces espèces et de se laisser conter quelques histoires et anecdotes. Enfin, les 15 photos grand format de notre exposition sur les poissons, installée depuis le 1^{er} juin sur les rives du canal, invitaient à la balade sur les chemins du halage. CR



56 - Nouvelles du Permis minier de Silfiac (et des autres)

La saga des permis bretons (Merleac, Loc Envel, Silfiac) continue avec bientôt un petit nouveau : « Dompierre » près de Fougères, près de 1100 km² de la Région ouverts à la prospection. A Loc Envel et Silfiac, force est de constater que Variscan n'a pas commencé les prospections à la tarière annoncées début 2016. C'est le résultat de la campagne d'incitation des propriétaires et exploitants concernés par les périmètres miniers à interdire l'accès à leurs parcelles aux prospecteurs, au nom du respect de la propriété privée. Les bordereaux de refus se comptent par centaines, empêchant Variscan de réaliser la cartographie exhaustive des sols dans les périmètres miniers. Noter que les fédérations de pêche du 22 et 56 se sont déclarées opposées aux permis miniers. Pour plus d'infos : <http://attentionmines.jimdo.com/>, <http://alternatives-projetsminiers.org/> CM

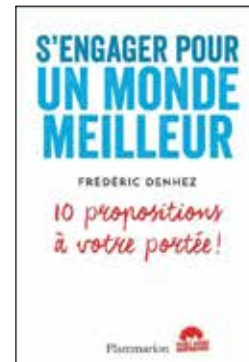
56 - Marche contre Monsanto

Lorient a rassemblé plus de 1200 personnes pour une marche symbolique contre Monsanto, puissant groupe agrochimique américain bien connu pour commercialiser le redoutable Roundup et fabriquer le maïs génétiquement modifié MON 810. Partie des quais des Indes, la manifestation s'est dirigée vers le port de commerce, haut lieu de débarquement de produits OGM destinés à l'élevage breton, avant de parcourir les principales rues du centre ville. Cette action s'inscrit dans une démarche citoyenne qui entend exprimer son extrême vigilance et même son hostilité face aux pressions exercées par ces puissants lobbys auprès des autorités européennes et françaises pour imposer leurs pesticides et leurs semences. Cette journée mondiale contre Monsanto et autres groupes agrochimiques est l'occasion d'interpeller les élus pour qu'ils interdisent toutes ces molécules dangereuses et de soutenir le développement d'une agriculture écologique assurant des revenus justes aux agriculteurs et fournissant des produits sains aux consommateurs. MC et JYL



« S'engager pour un monde meilleur » : 10 propositions pour mettre le quotidien dans le bon sens

Préfacé par Jean Jouzel, ancien Vice-Président du GIEC, prix Nobel de la Paix, le livre s'ouvre par un hommage rendu au bocage et aux chemins creux bretons. Un livre court mais nourrissant : il permet de mesurer le travail accompli ces dernières années par France Nature Environnement, fédération nationale regroupant 3500 associations de défense de l'environnement dont la nôtre. On découvre comment nos réflexions et nos combats sont relayés, agrégés, repris et défendus au niveau national grâce aux rouages de cette machine « collaborative ». Si le titre peut paraître pompeux, le style choisi par le journaliste, Frédéric Denhez, est familier, il réussit à faire passer un message juste techniquement, et vivant. Par exemple dans le chapitre 5, « Instaurer une économie circulaire qui évite, récupère et partage » « Vers des produits pérennes, consignés, sans gaspillage » commence par une mesure « pour s'engager maintenant » : « Je fais durer les objets en les entretenant, les réparant et les réemployant ; je cuisine des produits de qualité ; ainsi je lutte activement contre les gaspillages (alimentaire et de matières premières) et leur cortège de pollutions et désordres mondiaux ». Le chapitre, plein d'exemples concrets et parlants, se termine par les mesures que l'Etat doit appliquer d'urgence... Bien sûr, ici ou là (notamment sur le gaz bio) des précisions seraient nécessaires. Un livre politique et constructif pour aujourd'hui (et demain).



De Frédéric Denhez
Éditions Flammarion ;
192 pages ; 13 x 20 cm ; 12 €
Disponible en ligne sur :
www.planetik-fne.com

Quelles rivières pour demain ? Réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau

Au cours des siècles, certains usages de nos rivières ont disparu, d'autres sont nés, avec diverses conséquences sur le fonctionnement des hydrosystèmes. L'histoire nous montre que nos relations aux rivières ont changé, et ce livre en explore de multiples aspects. L'auteur, qui a pris part aux programmes de recherches multidisciplinaires sur la dynamique des systèmes fluviaux, initiés en France dans les années 1980, sait qu'il n'y a ni « équilibre », ni retour en arrière possible. La gestion des rivières doit donc s'inscrire dans une démarche prospective et adaptative pour tenter de concilier le fonctionnement écologique et les attentes des sociétés.

Ce livre explore tous les aspects qui composent les relations des hommes aux rivières, du statut juridique des cours d'eau à la notion de « bon état écologique », en passant par leur peuplement animalier, l'exploitation de leurs ressources, les paysages aquatiques, les politiques des grandes villes fluviales et l'imaginaire lié à l'eau qui court. Considérant que l'environnement est au service de l'humanité, et non l'inverse, l'auteur s'interroge également sur la pertinence du concept de « restauration » écologique.



De Christian Lévêque
Éditions Quae ; 288 pages ;
16 x 24 cm ; 15,5 x 22 cm ; 11 €

Histoire de la pêche à la ligne Au fil de l'eau et du temps

Cet ouvrage nous raconte les techniques de pêche en eau douce depuis l'Antiquité jusqu'à 1930, date qui semble ouvrir une ère nouvelle où les matériaux tendent à supplanter le savoir-faire ancestral pour mieux s'adapter au comportement des différents poissons. Anguilles, brochets, carpes, truites et saumons... ont vu défiler tout un arsenal de cannes, moulinets, fil de pêche, hameçons et autres leurres qui ont amené de nouveaux passionnés à s'adonner à ce paisible loisir. Activité de subsistance d'abord, la pêche à la ligne est devenue au fil du temps un art de vivre.

L'auteur décrit deux communautés de pêcheurs – on lui laissera la responsabilité de son classement – qui pratiquent en eaux vives pour les pêcheurs de salmonidés, experts en mouche artificielle, et en eaux calmes pour les pêcheurs de *blanchaille*, consommateurs de friture. Les premiers constituent une sorte d'aristocratie célébrée par les poètes anglais, les seconds émanent du peuple et sont parfois brocardés par les chansonniers...

Pierre Juhel nous entraîne avec brio dans une balade champêtre où il mêle savamment écologie, biodiversité, histoire et littérature. Un régal richement illustré !



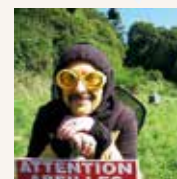
De Pierre Juhel
Éditions Quae ; 136 pages ;
21 x 24 cm ; 25 €

Stop aux ravageurs dans mon jardin ! Solutions bio préventives et curatives

Quels sont les ravageurs du jardin ? Quels sont les alliés du jardinier ? Ce livre nous aide à mieux connaître les ravageurs du jardin pour, dans un premier temps mieux les tolérer et dans un second temps, s'il y a péril en la demeure, nous en débarrasser. Pour chaque ravageur des solutions de lutte préventives sont présentées puis des solutions curatives. Les moyens de lutte sont examinés sans concession. À noter les tableaux synthèses fort utiles tels que celui des vivaces boudées par les escargots et limaces, les plantes à la floraison automnale ou de fin d'hiver... Une bonne manière de faire évoluer ses pratiques au jardin. Bref, un basique à garder sous la main !



De Denis Pépin
Éditions Terre Vivante,
collection Facile et bio ;
132 pages ; 21,1 x 21,1 cm ;
14,90 €



Par dédé l'Abellaud

La FNSEA en oubliée

La dernière réunion de la commission nitrates à Paris a vu Pascal FERREY le vice-président de la FNSEA réclamer une nouvelle fois des dérogations pour l'application de la directive nitrates ! Dérogations pour les exploitants approchant de la retraite, pour ceux en mauvaise santé, pour ceux n'ayant pas de revenus suffisants... En revanche, il n'a rien réclamé pour les divorcés, les non croyants, les sourds, les myopes, les célibataires, les jeunes mariés, les biens installés ... L'esprit revendicatif ramollit à la FNSEA !

Le porc s'emballa

L'Assemblée générale du groupe Triskalia des Côtes d'Armor a été l'occasion d'évoquer la crise agricole et notamment la situation de la filière porcine (Le Télégramme du 2 mars 2016). Après avoir affirmé qu'il fallait une amélioration du prix de vente, le groupe indique que « *ce qui compte le plus, c'est segmenter le marché, il nous faut tenter de capter ce qui apporte de la valeur ajoutée* ». A l'intérieur ou l'extérieur de l'emballage ?

Renvois

Le tribunal de Vannes devait juger, le 4 mars dernier, une affaire dans laquelle Nutrêa-Triskalia contestait le taux d'incapacité accordé à deux salariés intoxiqués (Ouest France du 4 mars 2016). Le géant de l'agroalimentaire breton a demandé à ce que ce taux soit divisé par deux. L'affaire a été renvoyée au 24 juin 2016. Après avoir été licenciés abusivement, sachant que ces ex-salariés ne perçoivent aujourd'hui que les minima-sociaux, il n'y a pas que l'affaire qui provoque des renvois.

Antipathiques

La majorité de la région Bretagne, sans écologistes, a décidé d'octroyer une aide de 30 millions d'euro aux éleveurs de porcs (Le Télégramme du 2 mars 2016). L'opposition de droite n'a pas tardé à saluer ce plan de « modernisation », au premier rang duquel, Marc Le Fur : « Pas un mot sur les contraintes environnementales, rien sur le bien être animal, ça me va bien ! ». Les anti-écologistes sont vraiment antipathiques !

River

Plusieurs rivières en Bretagne ont été retrouvées remplies d'une couleur verte en avril dernier (Le Télégramme, 26/04/14). Forte pollution d'algues vertes, présence d'une plante invasive, accident industriel ? Rien de tout ça. Il s'agissait d'une action intersyndicale des agents de l'environnement qui ont utilisé un colorant vert, « non polluant », pour dénoncer le manque de moyens et la baisse des effectifs et assurer pleinement leurs missions. Ouf ! S'il n'y a que ça ! Le pire est évité.

Tomates saveolées

A cause d'un taux de nitrate 275 fois supérieur à la norme, un habitant de Loudeac a vu la taille de ses légumes exploser

(Ouest-France du 11 mars 2016). La source de la pollution proviendrait d'un fabricant d'engrais, situé en surplomb du potager. « 40 kg de tomates produits sur deux pieds » a déclaré le jardinier. Cette production devrait faire rêver plus d'un serriste. A moins que...

Mal combiné

Le Tribunal de commerce de Brest a décidé de mettre un terme à l'activité de Combiwest sans attendre la fin de la période de redressement judiciaire (Les Echos, 26/04/16). Ce spécialiste du fret, en majorité détenu par la Sica de St-Pol-de-Léon (29), accuse la SNCF d'avoir freiné son développement. De l'autre côté, la SNCF déplore 6 millions de péages impayés par la coopérative depuis 3 ans. Les taxes sur le transport et l'agriculture intensive se combinent mal.

Porcland

Des élèves de la maternelle d'une école de Landunvez ont visité la porcherie « Avel vor » (Ouest France, le 24/05/16). En dehors de l'extension accordée par le Préfet de l'élevage à 13000 porcs, sachant que le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à cette extension, a-t-on expliqué aux chérubins le sort réservé aux porcelets ? La castration, le meulage des dents, la coupe des queues,... ? Avec les exercices pratiques ? Séance émotion assurée qui égale les attractions de Disneyland.

Coques en stock

Alors que la réglementation sur la coque limite sa cueillette de loisir à 5 kg par personne et par jour, un récidiviste a été contrôlé en possession de 60 kg de coque à Gâvres (Ouest-France, 10/05/16). Récidiviste car l'ancien pêcheur avait été pris avec 250 kg de coquillage quelques jours plus tôt. « C'est un braconnier » martèle le président du comité des pêches du Morbihan. C'est aussi peut-être un trafiquant qui mérite un pèlerinage au Palais de justice, tonnerre de Brest !



Centre Régional
d'Initiation à la Rivière :

**Cet été,
la nature
en famille !**



CALENDRIER 2016

DATE	THEME	HORAIRES	LIEU
08 juillet	C'est pas sourcier!	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
11 juillet	Sculptures pour jardin	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
12 juillet	Plantes médicinales et gastronomiques	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
13 juillet	Jouets buissonniers	14h - 17h	Guingamp
15 juillet	La ruée vers l'or	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
18 juillet	Etang, libellules et belles couleurs	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
20 juillet	Plantes médicinales et gastronomiques	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
22 juillet	C'est pas sourcier!	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
25 juillet	La ruée vers l'or	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
26 juillet	Sculptures pour jardin	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
27 juillet	Les bestioles tombées des étoiles	21h00 - 23h00	Belle-Isle en Terre
28 juillet	Jouets buissonniers	14h - 17h	Guingamp
29 juillet	Etang, libellules et belles couleurs	14h - 17h	Belle-Isle en Terre

DATE	THEME	HORAIRES	LIEU
03 août	Jouets buissonniers	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
05 août	C'est pas sourcier!	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
09 août	La ruée vers l'or	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
10 août	Plantes médicinales et gastronomiques	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
11 août	Les bestioles tombées des étoiles	21h00 - 23h00	Belle-Isle en Terre
16 août	Sculptures pour jardin	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
17 août	Etang, libellules et belles couleurs	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
18 août	Jouets buissonniers	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
22 août	La ruée vers l'or	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
23 août	Plantes médicinales et gastronomiques	14h - 17h	Belle-Isle en Terre
25 août	Sculptures pour jardin	14h30 - 17h00	Belle-Isle en Terre
18 septembre	Jouets buissonniers	14h - 17h	Guingamp

Renseignements et inscriptions au 02 96 43 08 39
Centre Régional d'Initiation à la Rivière 22810 Belle-Isle-en-Terre